

**Maître d'ouvrage :**

**Commune de Salles-Mongiscard**

1589 route départementale 29

64300 SALLES-MONGISCARD

**ETUDE D'INCIDENCES NATURA 2000  
CARTE COMMUNALE**

**COMMUNE DE SALLES-MONGISCARD**

**OCTOBRE 2011**

Rédigé par

**La Sarl Rivière - Environnement**

32 rue du Prêche

33130 Bègles

Tel : 05 56 49 59 78

Fax : 05 56 49 68 39



Dossier réalisé par : Vanessa LISSAJOUX ingénieure écologue  
Bertrand BAZIN naturaliste - écologue

Suivi qualité et relecture : Romain COMAS Juriste  
*Date du contrôle : 07/11/2011*

## Sommaire

<b>1. RAPPEL DU PROJET ET DU CONTEXTE COMMUNAL.....</b>	<b>5</b>
<b>2. PRESENTATION DES SITES NATURA 2000.....</b>	<b>6</b>
2.1 Qu'est ce que Natura 2000 ? .....	6
2.2 Site d'Importance Communautaire FR7200784 « Château d'Orthez et bord du Gave » .....	8
2.2.1 <i>Caractéristique du site Natura 2000 sur la commune</i> .....	8
2.2.2 <i>Biologie des Chiroptères</i> .....	8
2.2.3 <i>Protection réglementaire des Chiroptères</i> .....	9
2.2.4 <i>Menaces potentielles sur ces mammifères :</i> .....	9
2.2.5 <i>Espèces potentielles sur le territoire de Salles-Mongiscard :</i> .....	10
2.2.6 <i>Les habitats potentiels sur la commune</i> .....	11
2.3 Site d'Importance Communautaire FR7200781 « Gave de Pau » .....	14
2.3.1 <i>Caractéristique du site Natura 2000 sur la commune</i> .....	14
2.3.2 <i>Les habitats potentiels sur la commune</i> .....	14
2.3.3 <i>Les espèces potentielles sur la commune</i> .....	14
2.3.4 <i>Les menaces potentielles sur le site</i> .....	15
2.4 Site d'Importance Communautaire FR7200791 « Gave d'Oloron et marais de Labastide Villefranche » .....	15
2.4.1 <i>Caractéristique du site Natura 2000 sur la commune</i> .....	15
2.4.2 <i>Les habitats potentiels sur la commune</i> .....	15
2.4.3 <i>Les espèces potentielles sur la commune</i> .....	16
2.4.4 <i>Les menaces potentielles sur le site</i> .....	16
<b>3. ANALYSE DES INCIDENCES DE LA CARTE COMMUNALE SUR LES ENJEUX NATURA 2000 .....</b>	<b>17</b>
3.1 Etat initial des secteurs et incidences sur l'environnement .....	18
3.1.1 <i>Zone 1 : Lotissement MOUSQUE (parcelle 667)</i> .....	18
3.1.2 <i>Zone 2 : Lorrue, « zone centrale »</i> .....	20
3.1.3 <i>Zone 3 : Candenot / voie communale 5, suite du secteur central</i> .....	24
3.1.4 <i>Zone 4 : voie communale n° 3, secteur chemin de Berenx</i> .....	27
3.1.5 <i>Zone 5 : Secteur des Hameaux « nord »</i> .....	28
3.1.6 <i>Zone 6 : Secteur des Hameaux « le ruisseau du Moulin »</i> .....	30
3.1.7 <i>Zone 7 : Secteur des Hameaux « proximité Bassot »</i> .....	32
3.1.8 <i>Zone 8 : Secteur des Hameaux « Sud »</i> .....	35
3.1.9 <i>Zone 9 : Secteur Baure</i> .....	37
3.1.10 <i>Zone 10 : secteur d'activité</i> .....	40
3.2 Synthèse et impacts cumulés.....	42
3.2.1 <i>Synthèse de la carte communale sur le site Natura 2000 du Gave de Pau</i> .....	42
3.2.2 <i>Synthèse de la carte communale sur le site Natura 2000 du château d'Orthez</i> .	43
3.2.3 <i>Synthèse de la carte communale sur le site Natura 2000 du Gave d'Oloron</i> .....	43
<b>4. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT, DE REDUCTION OU DE COMPENSATION .....</b>	<b>44</b>
4.1 Maintenir et créer des haies .....	44
4.2 Préserver les réseaux hydrographiques .....	44

4.3	Ne pas utiliser de produits phytosanitaires à proximité de l'eau .....	44
4.4	Optimiser le système d'assainissement des eaux usées .....	44
4.5	Gérer les eaux de ruissellements à l'échelle de la parcelle .....	45
4.6	Utiliser l'éclairage public avec parcimonie .....	45
4.7	Favoriser l'utilisation des bâtiments publics par les chiroptères.....	45
4.8	Prendre en compte de la présence des chauves-souris dans la gestion du patrimoine arborée de la commune .....	45
ANNEXE .....		46

# 1. RAPPEL DU PROJET ET DU CONTEXTE COMMUNAL

La commune de Salles-Mongiscard réalise sa carte communale dans le but de mettre en place un outil opérationnel pour la gestion de l'espace urbanisable sur la commune. Ainsi, il a été défini :

- ✓ Les secteurs où les constructions sont autorisées (secteurs bleus) ;
- ✓ Les secteurs où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, la réfection, ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et la mise en valeur des ressources naturelles ;
- ✓ L'identification de la zone artisanale (secteur bleu foncé).

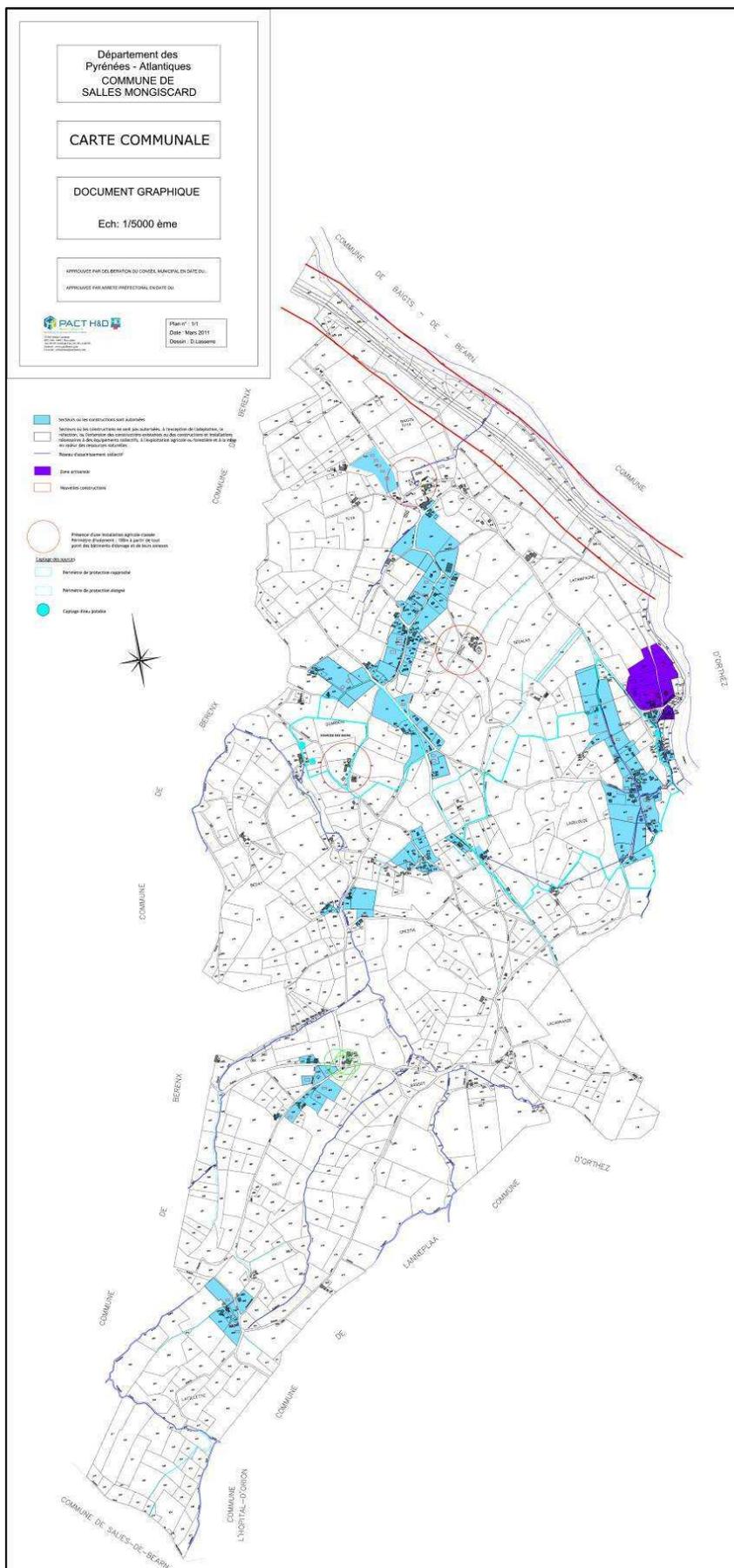
La carte ci-contre présente le projet de carte communale de la commune de Salles-Mongiscard.

Le territoire communal est caractérisé par la présence de trois sites Natura 2000 :

- ✓ Château d'Orthez et Bord du Gave (FR7200784) ;
- ✓ Gave de Pau (FR7200781) ;
- ✓ Gave d'Oloron et marais de Labastide Villefranche (FR7200791).

Cette étude vise donc à déterminer l'ensemble des incidences que pourrait avoir la carte communale sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces ayant justifié la désignation des sites au titre de Natura 2000.

Dans le cas où des incidences seraient déterminées, un certain nombre de mesures seront proposées afin de réduire et/ou supprimer ces effets.



## 2. PRESENTATION DES SITES NATURA 2000

### 2.1 Qu'est ce que Natura 2000 ?

L'Europe s'est lancée, depuis 1992 (directive « Habitats faune flore» du Conseil du 21 mai 1992), dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques appelé Natura 2000. Le maillage de sites s'étend sur toute l'Union Européenne de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels.

Natura 2000 est né de la volonté de maintenir la biodiversité tout en tenant compte des activités sociales, économiques, culturelles et régionales présentes sur les sites désignés.

Les sites Natura 2000 sont désignés au titre de deux directives. La directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3000 sites ont été classés par les Etats de l'Union en tant que Zones de Protection Spéciales (ZPS).

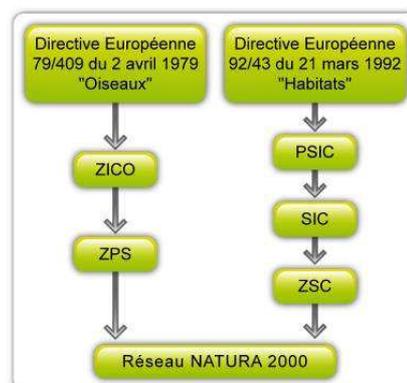
La directive « Habitats faune flore » établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leurs habitats. Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), actuellement plus de 20 000, contribuent à la la protection de ces habitats et espèces menacées.

La mise en œuvre du réseau « Natura 2000 » a pour conséquence de placer les espaces concernés sous le statut juridique des articles L414-1 et suivants du code de l'environnement. En particulier, tout projet situé sur ou à proximité d'un site « Natura 2000 » doit faire l'objet d'une étude d'incidence au titre des articles L414-4 et suivants de ce même code.

La définition des objectifs du site validé par un comité de pilotage marque l'intégration d'une zone dans le réseau Natura 2000. Le document d'objectifs (Docob) est à la fois un document de diagnostic et un document d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000. Il fixe des objectifs de protection et de gestion des milieux naturels en prenant en compte l'ensemble des aspirations des parties prenantes, quelles soient d'ordre écologique, économique, culturelle ou sociale.

Trois zones Natura 2000 ont été délimitées sur le territoire communal :

- ✓ Château d'Orthez et bord du Gave (FR7200784) ;
- ✓ Gave de Pau (FR7200781) ;
- ✓ Gave d'Oloron et marais de Labastide Villefranche (FR7200791).



*Paysage de la commune : il a conservé une forte naturalité et une importante diversité*

LE RÉSEAU NATURA 2000  
À SALLES MONGISCARD



## 2.2 Site d'Importance Communautaire FR7200784 « Château d'Orthez et bord du Gave »

### 2.2.1 Caractéristique du site Natura 2000 sur la commune

La superficie totale du site est de 4300 ha. Le site est favorable à la présence de Chiroptères (chauve-souris) dont le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), Rhinolophe Euryale (*Rhinolophus euryale*), Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*). Ces mammifères affectionnent particulièrement les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, d'herbages en lisière de bois ou bordés de haies (pâturés par des bovins, voire des ovins), ainsi que des ripisylves.



Colonie de Murins à oreilles échancrées



Rhinolophe euryale  
(Laurent Arthur)



Le Grand Rhinolophe

Le site est composé d'habitats favorables pour ces espèces : Forêts caducifoliées, prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées, zones de plantations d'arbres (incluant les vergers, vignes), eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes), landes, broussailles, marais (végétation de ceinture).

A l'origine, le propriétaire du château de Baure accueillait dans ses combles des chauves-souris dont le Murin à oreilles échancrées et quelques Rhinolophes euryale. Une convention entre le propriétaire et le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels d'Aquitaine (CREN) en partenariat avec le Groupe Chiroptères Aquitaine a été signé pour la protection de ces espèces et le maintien de leur gîte. Ce n'est que par la suite que le château fut inclut au site Natura 2000.

### 2.2.2 Biologie des Chiroptères

Les chauves-souris ont un cycle de vie saisonnière : elles sont actives d'avril à septembre en même temps que leurs proies. Leur régime alimentaire est, en Europe, exclusivement constitué d'insectes et d'araignées.

Au printemps, les femelles gestantes recherchent un abri pour mettre bas. Ces caches sont choisies parmi des endroits chauds, calmes et sombres comme de vieux arbres creux, des ponts, des bâtiments agricoles inutilisés et autres combles ... A partir de juin les femelles mettent bas et élèvent leur unique petit. Selon les espèces, les jeunes sont élevés en nurseries avant de prendre leur envol. Ils deviennent autonomes dès la fin du mois d'août.

Les parades nuptiales suivies d'accouplements se font durant l'automne. Variable selon les espèces et les saisons, la léthargie hivernale survient dès les premiers signes de froid, les chauves-souris se regroupent dans les sites tranquilles offrant une température douce et constante ainsi qu'une hygrométrie élevée (cavernes, anfractuosités, caves, fissures...).

Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Octobre	Nov	Déc	Janvier	Février	Mars
Printemps			Eté			Automne			Hiver			
Réveil et transit printanier			Gestation, mise bas et élevage des petits			Transit automnale et accouplement			Hivernation			

Il est donc important de connaître les sites d'estivage, les sites d'hivernage et les aire de nourrissage des chiroptères qui sont complémentaires pour le cycle de vie des chauves-souris.

### 2.2.3 Protection réglementaire des Chiroptères

Tous les Chiroptères de France métropolitaine sont protégés depuis 1981. L'article L.411-1 du code de l'environnement et l'arrêté du 23 avril 2007 (JORF du 10/05/2007) fixent la liste des 33 espèces protégées sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Cet arrêté protège également leurs sites de reproduction et leurs aires de repos.

Toutes les espèces de Chiroptères sont protégées par l'annexe II (annexe III pour la Pipistrelle commune) de la Convention de Berne (JORF du 28/08/1990 et du 20/08/1996) relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe.

Toutes les espèces chauves-souris sont inscrites à l'annexe IV de la directive Habitats Faune Flore (CEE N°92/43) relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

La France héberge 12 espèces d'intérêt communautaire (annexe II) dont trois sur le périmètre de la commune de Salles-Mongiscard. 30 espèces de Chiroptères sont inscrites sur la Liste Rouge des espèces menacées établie par l'UICN.

### 2.2.4 Menaces potentielles sur ces mammifères :

- ✓ Menace directe sur l'animal (destruction);
- ✓ Intoxication des chaînes alimentaires par les pesticides ;
- ✓ Modifications drastiques des paysages dues au développement de l'agriculture intensive et de l'urbanisation ;
- ✓ Démantèlement de la structure paysagère et de la banalisation du paysage : arasement des talus et des haies, disparition des pâtures bocagères, extension de la maïsiculture, déboisement des berges, rectification, recalibrage et canalisation des cours d'eau, endiguement ;
- ✓ Destruction ou raréfaction de leur gîte d'hivernation ou de reproduction (mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées, la pose de grillages « anti-pigeons » dans les clochers ou la réfection des bâtiments sont responsables de la disparition de nombreuses colonies. Le développement des éclairages sur les édifices publics perturbe également la sortie des individus des colonies de mise bas.



*L'utilisation de produits phytosanitaires peut perturber la chaîne alimentaire et provoquer des bioaccumulations de pesticides chez les Chiroptères. Utilisation urbaine (dés herbant), grandes cultures (insecticides). Les fortes modifications du paysage traditionnel (pâturage et prairie bocagère) en faveur de l'urbanisation et des grandes cultures, sont particulièrement préjudiciables.*

## 2.2.5 Espèces potentielles sur le territoire de Salles-Mongiscard

De nombreuses espèces de chauves-souris peuvent se rencontrer dans les paysages bocagers à dominante de prairies et de pâtures. Ces espaces agricoles, dont l'urbanisation est représentée sous forme de hameaux distants et dont la pratique de grandes cultures pas ou peu représentée, sont particulièrement favorables.

Les chiroptères utilisent cette mosaïque de milieux pour se nourrir et se déplacer. L'utilisation de ces espaces est variable selon les espèces ; pour certaines, le maintien d'un paysage agricole préservé grâce à une gestion extensive est indispensable.

Les espèces potentielles de chiroptères sur la commune de Salles-Mongiscard :

Nom commun	Nom latin	Habitat de chasse							Gîte estival			Gîte hivernal			Statut	Présence
		Bois	Haies et lisières	Zones humides	Ripisylves	Prairies et pâtures	Parcs, jardins et vergers	Milieu urbain lampadaires	Bâtiments	Ponts	Arbres creux	Bâtiments	Ponts	Arbres creux		
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	X	X	X	X		X		X				X	X	EIC	Potentielle
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	X	X			X	X		X					X	EIC	Avérée
Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	X	X	X					r						EIC	Avérée
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	X	X	X					X	X	X		X		DH4	Potentielle
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	X	X	X	X	X			X	X	X		X	X	DH4	Potentielle
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	X	X	X	X	X	X		X						EIC	Avérée
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	X	X			X	X		X	X		X	X		EIC	Potentielle
Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>					X	X		r						EIC	Probable
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X	X	DH4	Potentielle
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	DH4	Potentielle
Pipistrelle de kuhl	<i>Pipistrellus kuhli</i>		X	X	X	X	X	X	X		X		X	X	DH4	Potentielle
Oreillerd gris	<i>Plecotus austriacus</i>		X			X	X		X		X		X		DH4	Potentielle
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	X	X	X	X				X		X		X	X	EIC	Probable
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	X	X	X		X		X						r	EIC	Probable

Au vue de la présence des habitats de chasse et des sites utilisés pour le gîte estival ainsi que pour l'hivernage, nous considérons, pour l'analyse des incidences sur les chiroptères, les espèces nommées dans le FSD du site Natura 2000 du Château d'Orthez, ainsi que 8 espèces relativement communes et ubiquistes.

Espèces d'intérêt communautaire cité dans le FSD		Présence
1304	Grand Rhinolophe ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> )	Avérée
1305	Rhinolophe euryale ( <i>Rhinolophus euryale</i> )	Avérée
1321	Murin à oreilles échancrées ( <i>Myotis emarginatus</i> )	Avérée

Au total 11 espèces de chauves-souris sont présentes ou potentiellement présentes sur le territoire de la commune de Salles-Mongiscard et ce, durant au moins une partie de leur cycle de vie.

## 2.2.6 Les habitats potentiels sur la commune

Les chiroptères ont besoin d'une diversité de milieux pour leurs différentes phases de vie. Sont particulièrement appréciés par ces mammifères les bocages de pâtures et prairies parsemées de bois et entrecoupées de cours d'eau à ripisylves denses. Ce type de mosaïque leur fournit le gîte estival ainsi que de nombreuses ressources alimentaires.

Les gîtes utilisés en période hivernale sont présents sur la commune : il s'agit des ponts, bâtiments agricoles et autres vieilles bâtisses ainsi que les arbres creux. La proximité du château de Baure qui héberge des colonies est à une distance suffisamment proche pour que le territoire de la commune soit pratiqué par ces mêmes chiroptères. Le château est distant au maximum de 3.5km et au minimum de 1.3 km des limites communales.

### 2.2.6.1 Les habitats de chasse



*Le relief collinéen de Salles-Mongiscard est un paysage diversifié. Il s'entrecroise une mosaïque de cultures, de pâtures, de prairies, de haies et de bois avec quelques hameaux et îlots d'urbanisation. Cette diversité d'habitats naturels est garante d'une diversité entomologique (richesse en insectes). Les chauves-souris sont principalement insectivores, leur présence est donc directement liée à la quantité et diversité d'insectes dépendantes de la richesse des habitats naturels.*



*Les ripisylves (photo de gauche, parcelle 56 le long du ruisseau de Lahitte) et les haies (photo de droite, frange de la parcelle 598 à proximité du château d'eau de Lasmothés) sont particulièrement visitées par les chiroptères.*



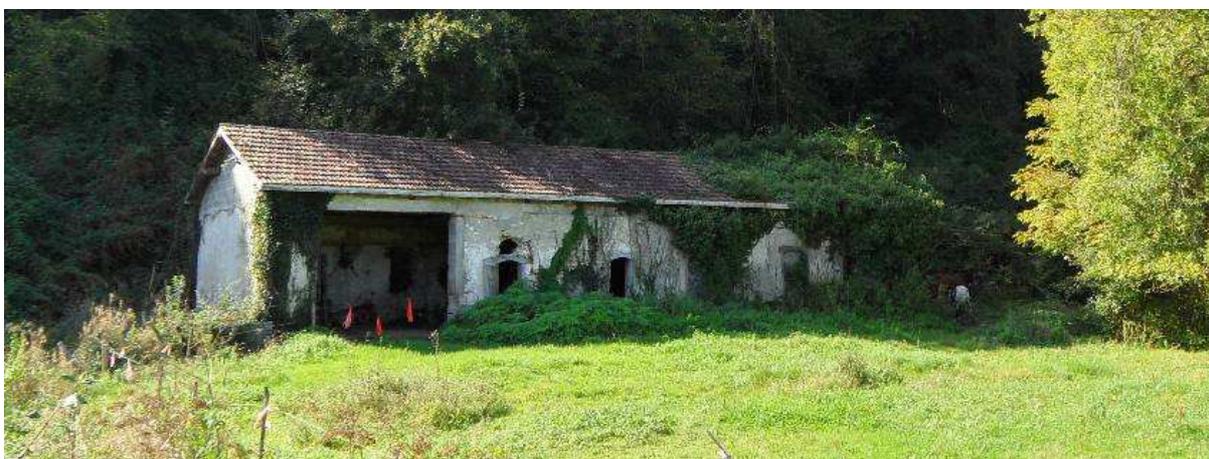
*Les pâtures extensives à bovins ont une diversité entomologique importante, notamment en insectes coprophages. Le complexe pâtures à bovins / haies fait partie des territoires de chasse les plus pratiqués par les chauves-souris pour les quantités et la diversité des proies qu'il fournit.*

### **2.2.6.2 Les gîtes d'estivage et d'hivernage**

Il ne s'agit pas ici de localiser précisément les sites qui servent de gîte aux chiroptères, mais de montrer à travers quelques exemples que la diversité du territoire de la commune de Salles-Mongiscard peut recevoir ces animaux à différentes périodes de leur cycle de vie.



*Affleurement calcaire, bordé et recouvert de bois de feuillus. Ces habitats offrent de nombreuses anfractuosités, cavités ou arbres creux susceptibles d'accueillir des gîtes à chiroptères.*



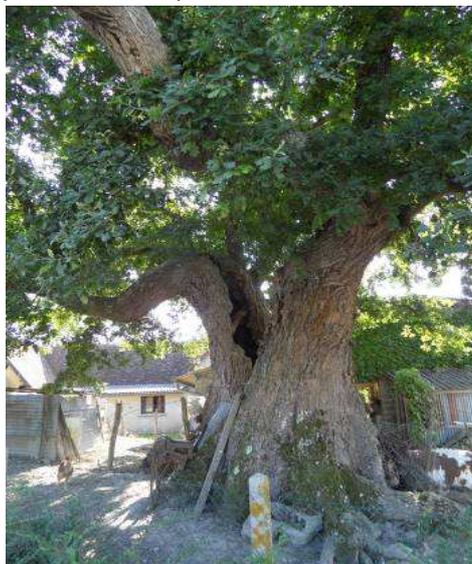
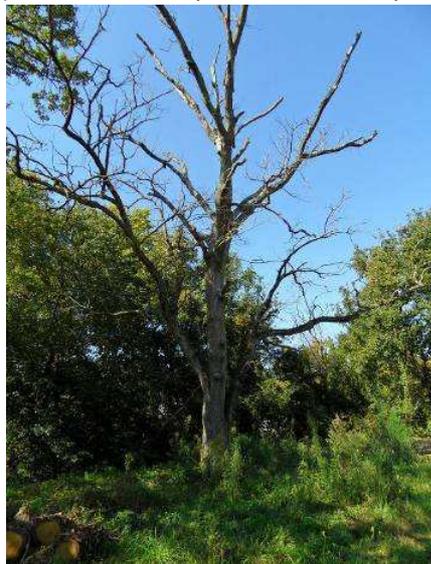
*Les bâtiments agricoles sont des gîtes relativement calmes, ils sont appréciés par de nombreuses espèces comme gîte d'été.*



*De même, les granges et hangars, même si les ouvertures paraissent faibles, sont fréquentés par les chiroptères.*



*Les anfractuosités des ouvrages d'arts, que ce soit des grandes infrastructures routières ou de petits franchissements, peuvent être occupées par certaines espèces en été et hiver.*



*Les vieux arbres creux, abimés et vieillissant sont appréciés comme gîte estival par de nombreuses espèces, mais également en hivernage pour quelques-unes.*

La commune de Salles-Mongiscard réunit les paramètres nécessaires pour porter des populations de chiroptères. En effet, la présence de sites de chasse, de gîtes potentiels d'estivage et d'hivernage, nous permettent d'affirmer la présence de chiroptères. Ce qui a été confirmé par des habitants.

## 2.3 Site d'Importance Communautaire FR7200781 « Gave de Pau »

### 2.3.1 Caractéristique du site Natura 2000 sur la commune

Le site Natura 2000 englobe le Gave de Pau, son système de ceinture de végétation (saligue et ripisylve) ainsi que ses nombreux affluents. Le site renferme des habitats variés dont certains sont reconnus comme étant **prioritaires\*** c'est-à-dire des habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

### 2.3.2 Les habitats potentiels sur la commune

Dans le formulaire standard de données du site Natura 2000 du Gave de Pau sont mentionnés les habitats naturels suivants :

Habitats d'intérêt communautaire		Présence
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Salicion albae</i> )	Avérée
4020*	Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	Probable
7210*	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Carex davallianae</i>	Probable
91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i>	Avérée
4030	Landes sèches européennes	Potentielle
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Avérée

### 2.3.3 Les espèces potentielles sur la commune

Des espèces animales sont également répertoriées comme espèces d'intérêt communautaire au titre de Natura 2000.

Espèces d'intérêt communautaire		Présence
1041	Cordulie à corps fin ( <i>Oxygastra curtisii</i> )	Potentielle
1092	Ecrevisse à pattes blanches ( <i>Austropotamobius pallipes</i> )	Probable
1046	Gomphus graslinii ( <i>Gomphus graslinii</i> )	Potentielle
1029	Moule perlière ( <i>Margaritifera margaritifera</i> )	Potentielle
1163	Chabot ( <i>Cottus gobio</i> )	Potentielle
1106	Saumon Atlantique ( <i>Salmo salar</i> )	Avérée
1096	Lamproie de Planer ( <i>Lampetra planeri</i> )	Potentielle



Le Saumon atlantique



Le Chabot



La Cordulie à corps fin



L'Ecrevisse à pattes

### 2.3.4 Les menaces potentielles sur le site

- ✓ Disparition des landes humides par abandon ou exploitation à des fins sylvicoles ou agricoles
- ✓ Modification du régime hydrique des cours d'eau, travaux de drainage, intensification des pratiques agricoles, fermeture du milieu, etc.
- ✓ Destruction directe des espèces ou des habitats d'espèces
- ✓ Perturbation ou pollution du réseau hydrographique
- ✓ Modification importante de l'occupation des sols.

## 2.4 Site d'Importance Communautaire FR7200791 « Gave d'Oloron et marais de Labastide Villefranche »

D'une superficie de 2450 hectares, Le site « *Gave d'Oloron (cours d'eau) et marais de Labastide-Villefranche* » a été proposé comme éligible en tant que Site d'Importance Communautaire en avril 2002. Il concerne deux départements : les Landes et les Pyrénées-Atlantiques.

### 2.4.1 Caractéristique du site Natura 2000 sur la commune

Ce site Natura 2000 englobe le Gave d'Oloron et ses nombreux affluents. Le site renferme des habitats variés dont certains sont reconnus comme étant **prioritaires\***, c'est-à-dire des habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Sur la commune, le site du Gave d'Oloron n'est représenté que par un linéaire de moins de 500m, de l'Arriou de Mondran (dénomination IGN) aussi nommé ruisseau de l'Houns de l'Arriou, un petit cours d'eau affluents du Gave d'Oloron. Ce cours d'eau du sud de la commune est en ambiance forestière sur le territoire.

### 2.4.2 Les habitats potentiels sur la commune

Dans le formulaire standard de données du site Natura 2000 du Gave d'Oloron sont mentionnés les habitats naturels suivant :

Habitats d'intérêt communautaire		Présence
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Salicion albae</i> )	Avérée
4020*	Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	Non probable
7230	Tourbières basses alcalines	Non probable
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	Non probable
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Avérée

### 2.4.3 Les espèces potentielles sur la commune

Des espèces animales sont également répertoriées comme espèces d'intérêt communautaire au titre de Natura 2000.

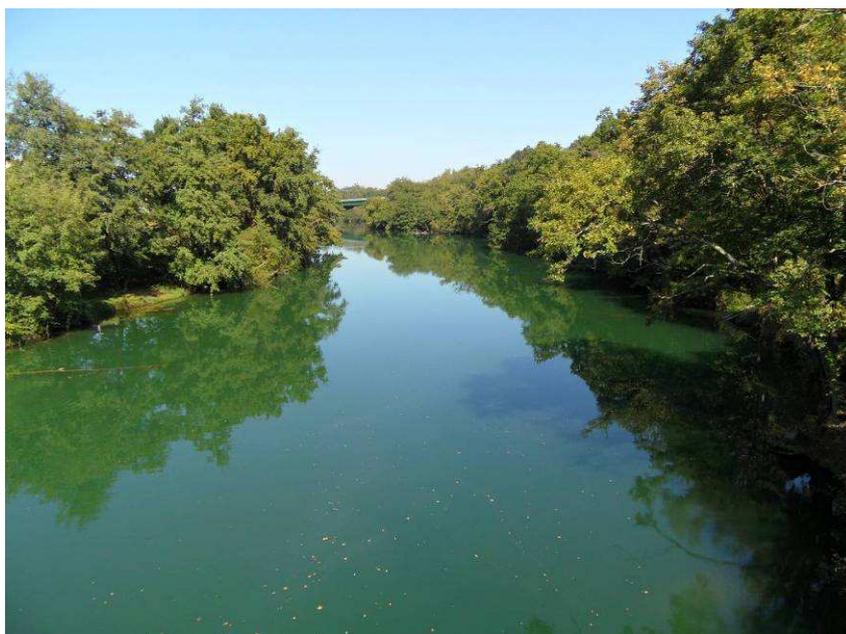
Espèces d'intérêt communautaire		Présence
1301	Desman des Pyrénées ( <i>Galemys pyrenaicus</i> )	Non probable
1092	Ecrevisse à pattes blanches ( <i>Austropotamobius pallipes</i> )	Potentielle
1355	Loutre ( <i>Lutra lutra</i> )	Potentielle
1106	Saumon Atlantique ( <i>Salmo salar</i> )	Potentielle



La Loutre

### 2.4.4 Les menaces potentielles sur le site

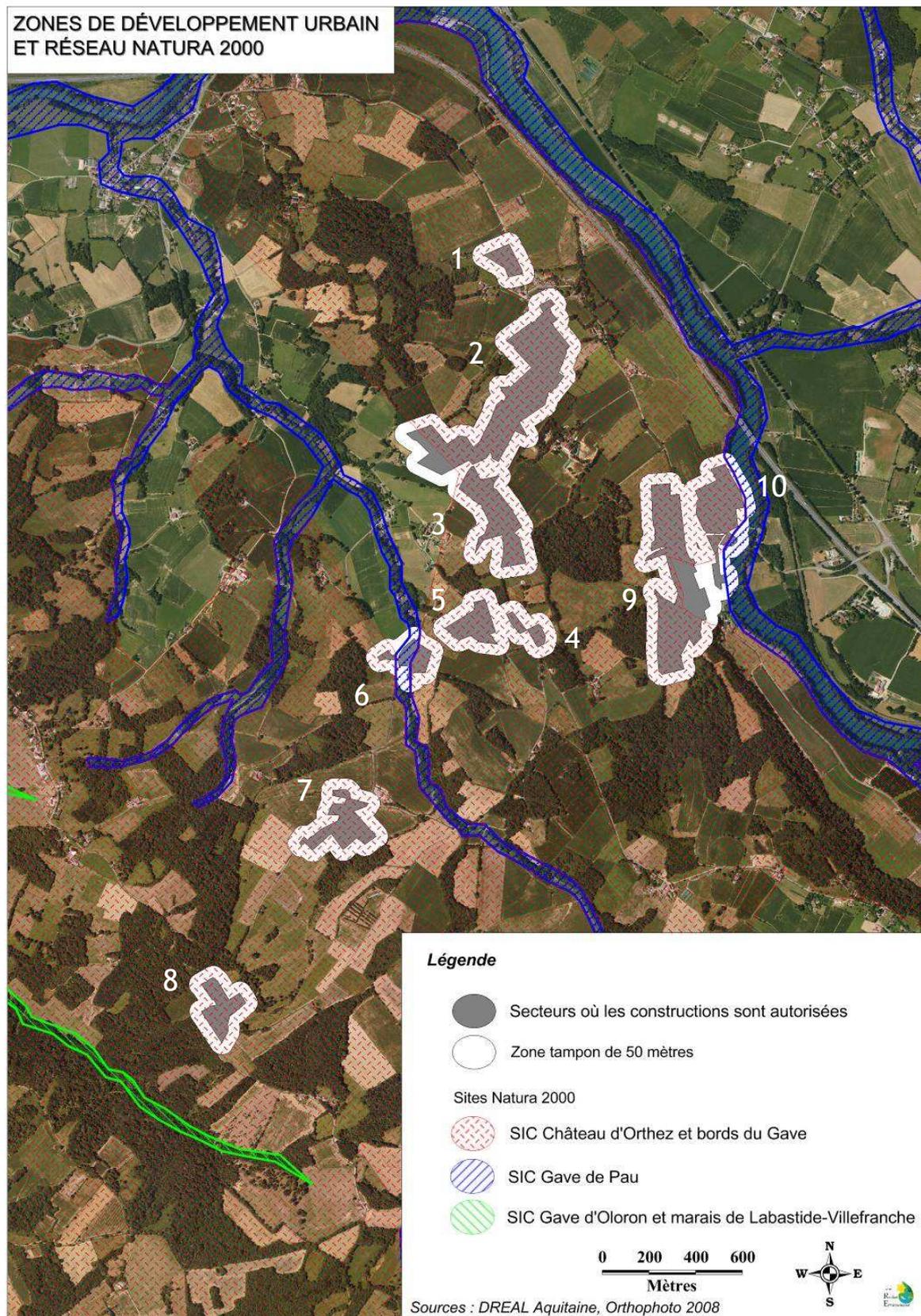
- ✓ Dégradation de la qualité de l'eau.
- ✓ Changement radical de l'occupation du sol
- ✓ Modification du régime hydraulique



Le Gave de Pau

### 3. ANALYSE DES INCIDENCES DE LA CARTE COMMUNALE SUR LES ENJEUX NATURA 2000

La carte suivante localise les différentes zones communales de développement futur.



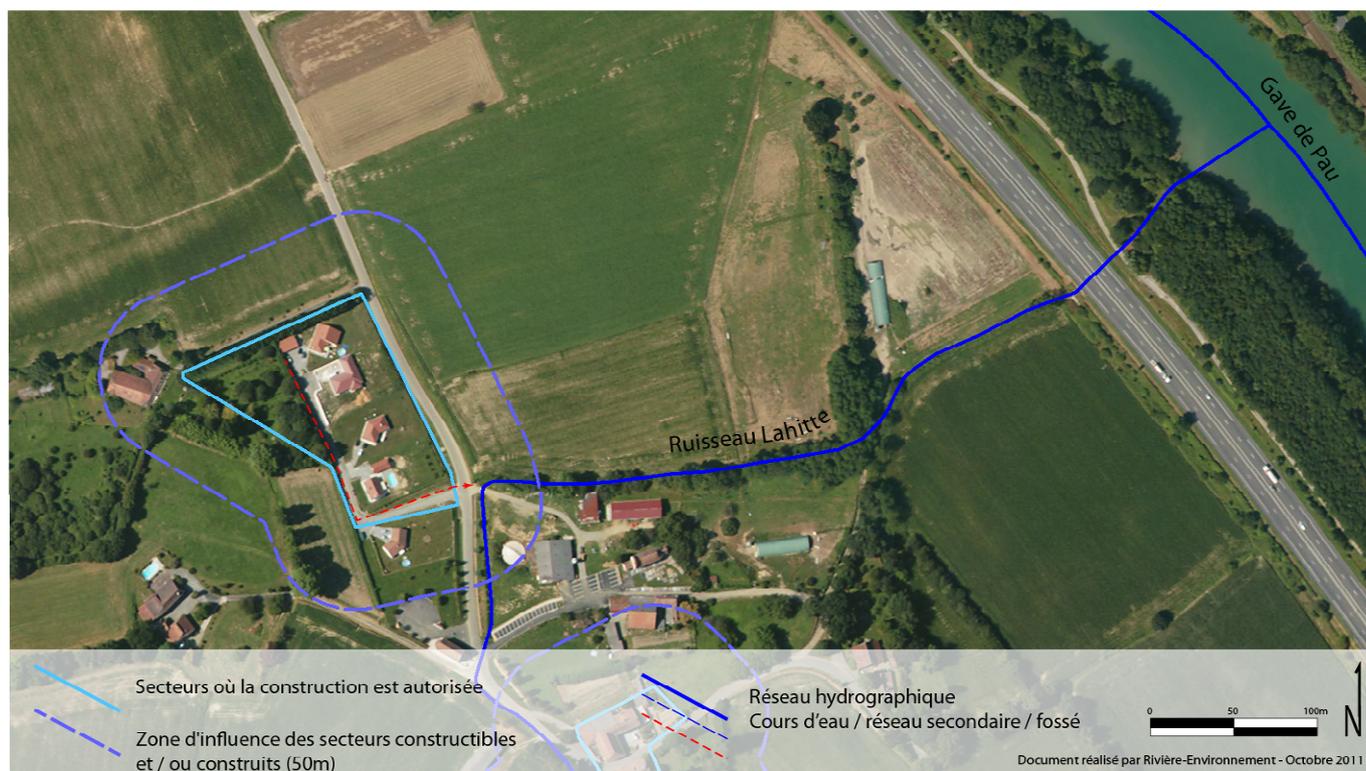
Dans cette partie, une rapide description du site accompagnera la cartographie. Seuls les espèces d'intérêt communautaire, les habitats d'espèces ou les habitats naturels d'intérêt communautaire qui sont potentiellement impactés seront affichés ici, afin de rendre la lecture plus rapide.

De même, seuls les sites Natura 2000 potentiellement impactés seront cités. Enfin, une synthèse des incidences clôturera l'analyse de chaque zone.

La présence/absence des espèces et des habitats d'intérêts communautaires ainsi que les incidences sur ces entités ont été évaluées d'après la bibliographie existante et nos visites sur le terrain ; elles sont jugées à dire d'expert.

### 3.1 Etat initial des secteurs et incidences sur l'environnement

#### 3.1.1 Zone 1 : Lotissement MOUSQUE (parcelle 667)

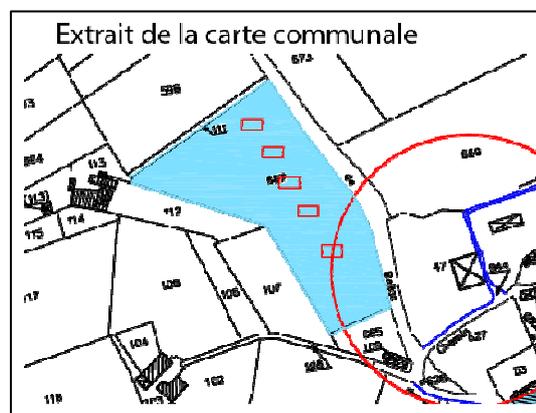


#### Description du site

Le lotissement est déjà bâti, il s'est implanté dans la plaine du Gave de Pau, dans un secteur de grandes cultures (maïs et céréales d'hiver). Le lotissement est équipé en assainissement individuel.

Les espaces non bâtis sont principalement des jardins très entretenus et peu diversifiés. La corne ouest est occupée par un jardin arboré. Les franges du lotissement sont marquées par des haies de conifères. Globalement la zone est peu attractive pour les chiroptères.

Un fossé borde la voirie du lotissement, son entretien semble fait par désherbage chimique et aucun dispositif ne permet de prévenir une pollution potentielle par les hydrocarbures.



Ce fossé se déverse directement dans le ruisseau de Lahitte qui traverse la plaine (480m) pour rejoindre le Gave de Pau.

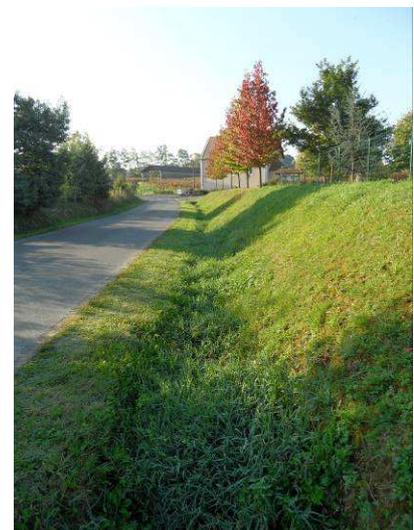
La ripisylve du ruisseau Lahitte est largement discontinue et peu épaisse, ces fonctions d'épuration apparaissent donc peu efficaces.

La zone n'est pas située sur le même bassin versant que le site du Gave d'Oloron, donc aucun impact négatif est à signaler à signaler sur ce dernier.

## Impact Habitats /espèces

Site du Gave de Pau		impacts
91E0*	Forêts alluviales à aulnes et frênes	<p>Altération de la qualité physico-chimique des eaux (lessivage des voiries, désherbage du fossé et assainissement non collectif) pouvant impliquer des modifications biologiques sur les habitats et espèces.</p> <p><b>Niveau d'impact faible</b></p>
91F0	Forêts mixtes à feuillus	
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles	
1041	Cordulie à corps fin	
1046	Gomphus graslinii	
1106	Saumon Atlantique	

Site du château d'Orthez (chiroptères)		impacts
1304	Grand Rhinolophe	<p>Habitat peu propice au nourrissage des chiroptères, pas de dégradation notable. L'utilisation de désherbants peut générer une bioaccumulation chez les prédateurs.</p>
1305	Rhinolophe euryale	
1321	Murin à oreilles échanquées	



*Utilisation de produits phytosanitaires dans un fossé, drain d'assainissement non collectif, et état souhaitable d'un fossé (sur la commune à proximité du lotissement)*

## Synthèse des impacts

	Synthèse des impacts
Site du Gave de Pau	Impact faible : diminution de la qualité des eaux de ruissellement
Site du château d'Orthez	Impact très faible : habitat peu propice
Site du gave d'Oloron	Impact nul : hors bassin versant

## Préconisations particulières

A l'échelle de la commune, proscrire l'entretien par désherbage chimique de toute zone en contact ou à moins de 5m d'une connexion hydrographique (distance minimale à prendre en compte basée sur les bonnes conditions agro environnementales de la PAC qu'il est tout à fait possible d'élargir), avaloir, fossé...etc.

Il est même conseillé de maintenir une végétation, dans la mesure du possible, dans les fossés et leurs abords

- ✓ En matière d'assainissement individuel, si besoin (contrôle du SPANC), réhabiliter les systèmes d'assainissement individuels défaillants dans les meilleurs délais et installer pour les constructions neuves des dispositifs efficaces en lien avec l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif
- ✓ Gérer les eaux pluviales à la parcelle (infiltration préférentielle si possible)
- ✓ Favoriser et maintenir une ripisylve autour des ruisseaux et cours d'eau
- ✓ Préférer la plantation de haies type champêtre (diversité locale de feuillus) plutôt que des haies mono-spécifique de conifères (ici thuya). Les haies de feuillus étant favorables aux chiroptères.

### 3.1.2 Zone 2 : Lorrue, « zone centrale »

#### Description du site

Au nord de cette zone, également équipée en assainissement individuel, se trouvent des grandes cultures, au centre et au sud, des prairies, pâtures bocagères. La zone est à proximité et en contact avec le ruisseau de Lahitte, affluent du Gave de Pau.

La mosaïque d'habitats est relativement propice pour les chiroptères. La partie sud est à l'intérieur du site du Gave de Pau.

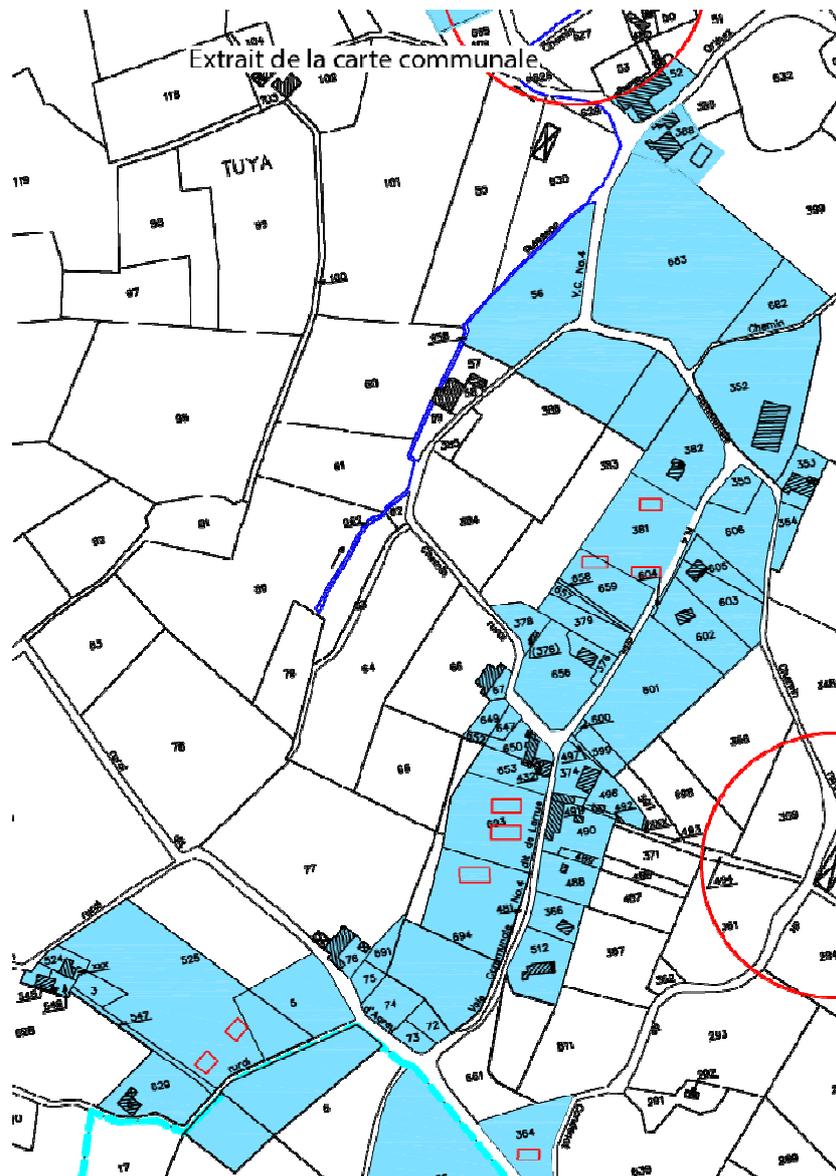
- ✓ Parcelles 629 et 7 à l'intérieur du zonage Natura 2000
- ✓ Parcelle 56 impacte directement le ruisseau Lahitte et sa ripisylve.
- ✓ Parcelle 72 présence d'une source/plan d'eau et d'un boisement de feuillus
- ✓ Parcelle 606 présence d'un talweg en connexion avec le réseau hydrographique.

La zone n'est pas située sur le même bassin versant que le site du Gave d'Oloron, donc aucun impact négatif est à signaler.

## Impact Habitats /espèces

Site du château d'Orthez (chiroptères)		impacts
1304	Grand Rhinolophe	Consommation d'habitat favorable au nourrissage des chiroptères. A la vue des surfaces mises en jeux (~3ha) <b>Niveau d'impact faible</b>
1305	Rhinolophe euryale	
1321	Murin à oreilles échanquées	





### Impact Habitats /espèces

Site du Gave de Pau		impacts
91E0*	Forêts alluviales à aulnes et frênes	Impact indirect par altération de la qualité physico-chimique des eaux de ruissellement (eaux de voirie, assainissement) <b>Niveau d'impact très faible</b>
91F0	Forêts mixtes à feuillus	
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles	
1041	Cordulie à corps fin	
1046	Gomphus graslinii	
1106	Saumon Atlantique	



*Haie à conserver ou recréer (parcelle 601)*



*Bande boisée à conserver au fond de la parcelle 606*



*Ripisylve du ruisseau Lahitte à préserver (parcelle 56)*

## Synthèse des impacts

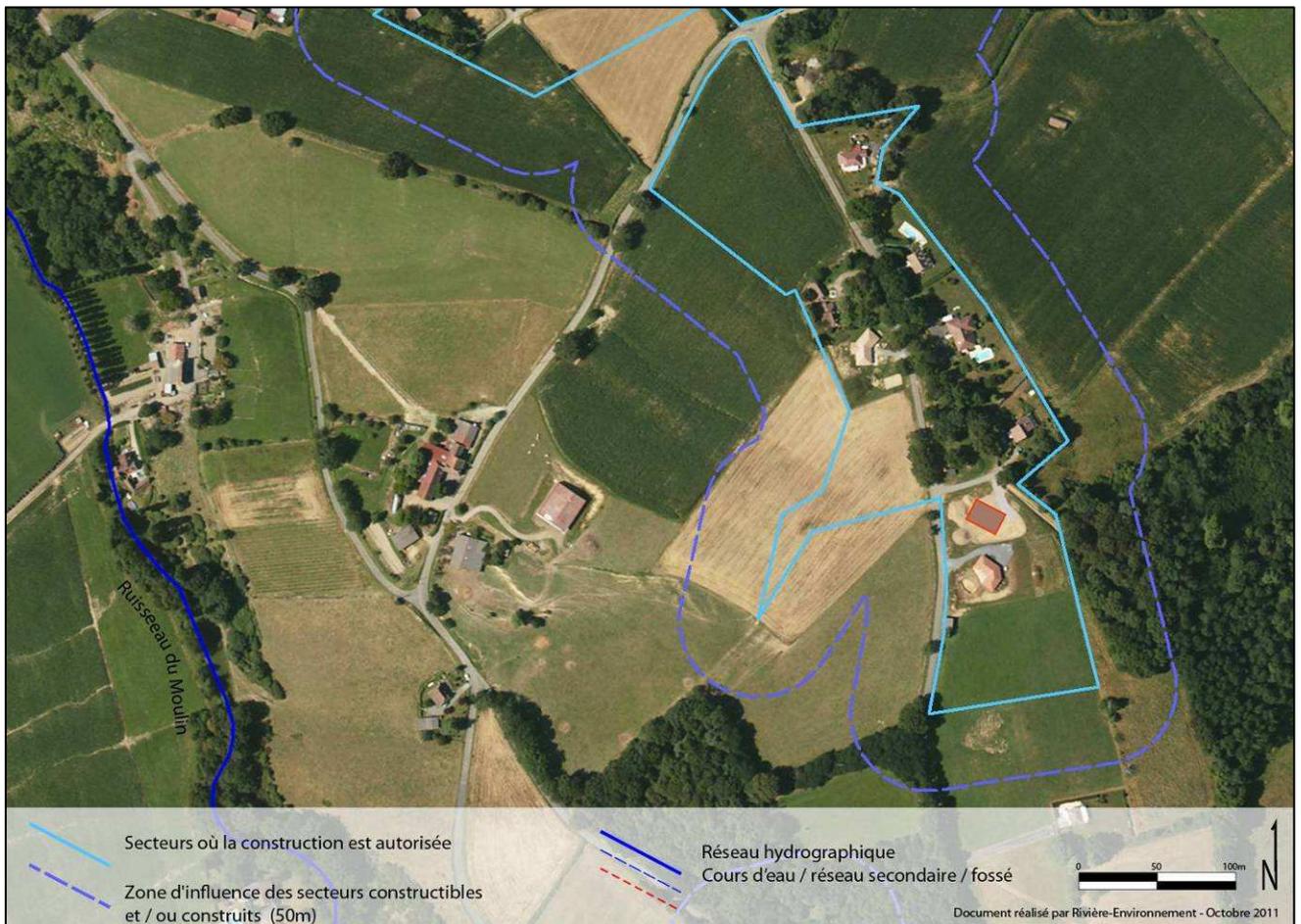
Synthèse des impacts	
Site du Gave de Pau	<b>Impact très faible</b> : altération de la qualité des eaux de ruissellement
Site du château d'Orthez	<b>Impact faible</b> : consommation d'habitats de chasse
Site du gave d'Oloron	<b>Impact nul</b> : hors bassin versant

## Préconisations particulières

- ✓ A l'échelle de la zone, conserver au maximum le maillage des haies, les arbres remarquables ainsi que les boisements. Favoriser la création de haies champêtres pour la séparation des parcelles
- ✓ En matière d'assainissement individuel, si besoin (contrôle du SPANC), réhabiliter les systèmes d'assainissement individuels défaillants dans les meilleurs délais et installer pour les constructions neuves des dispositifs efficaces en lien avec l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif

- ✓ Gérer les eaux pluviales à la parcelle (infiltration préférentielle si possible) et les eaux de ruissellement sur voirie par des dispositifs dépollution et de rétention/infiltration
- ✓ Parcelles 629 et 7 à l'intérieur du zonage Natura 2000 : retirer les parcelles des zones constructibles
- ✓ Parcelle 72 présence d'une source/plan d'eau et d'un boisement de feuillus à préserver : retirer la parcelle des zones constructibles
- ✓ Parcelle 56 impacte directement le ruisseau Lahitte et sa ripisylve : fixer une marge de recul de minimum 5 m le long du ruisseau (frange Nord-Ouest).
- ✓ Parcelle 606 présence d'un talweg en connexion avec le réseau hydrographique : fixer une marge de recul de minimum 5 m le long du talweg (frange Est).

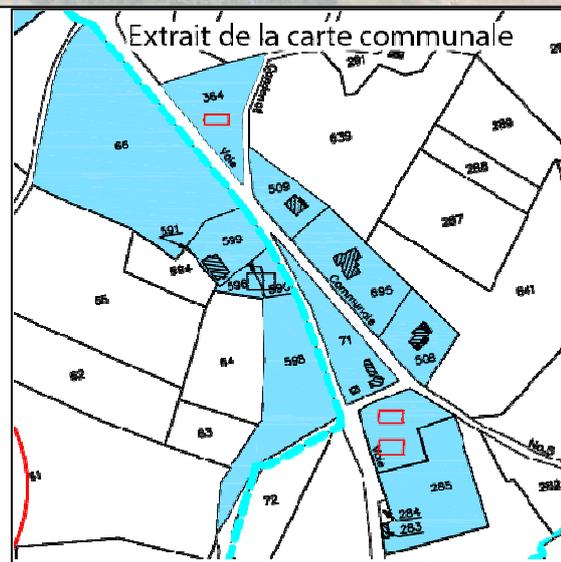
### 3.1.3 Zone 3 : Candenot / voie communale 5, suite du secteur central



#### Description du site

Les zones rendues constructibles, sont occupées par des parcelles d'agriculture à tendance intensive : forte charge de bétail sur les prairies, prairies améliorées. Cet espace agricole fait partie du territoire de chasse des chauves-souris bien que modérément attractif.

La zone en crête de colline est relativement distante de tout réseau hydrographique, on considérera les impacts des ruissellements de voiries et de l'assainissement comme nuls à quasi nuls.



La zone n'est pas située sur le même bassin versant que le site du Gave d'Oloron, donc aucun impact négatif est à signaler.  
Enfin, elle n'est pas desservie par le réseau d'assainissement collectif.

### Impact Habitat /espèces

Site du château d'Orthez (chiroptère)		impacts
1304	Grand Rhinolophe	Consommation d'habitats favorables au nourrissage des chiroptères. A la vue des surfaces mis en jeux <b>Niveau d'impact faible</b>
1305	Rhinolophe euryale	
1321	Murin à oreilles échanrées	



*Prairie améliorée (parcelle 598) et pâture à bovins (parcelle 285)*



*Haies de chânes à conserver (parcelle 589) et pâture à bovins sur prairie améliorée (forte charge en nombre de têtes)*

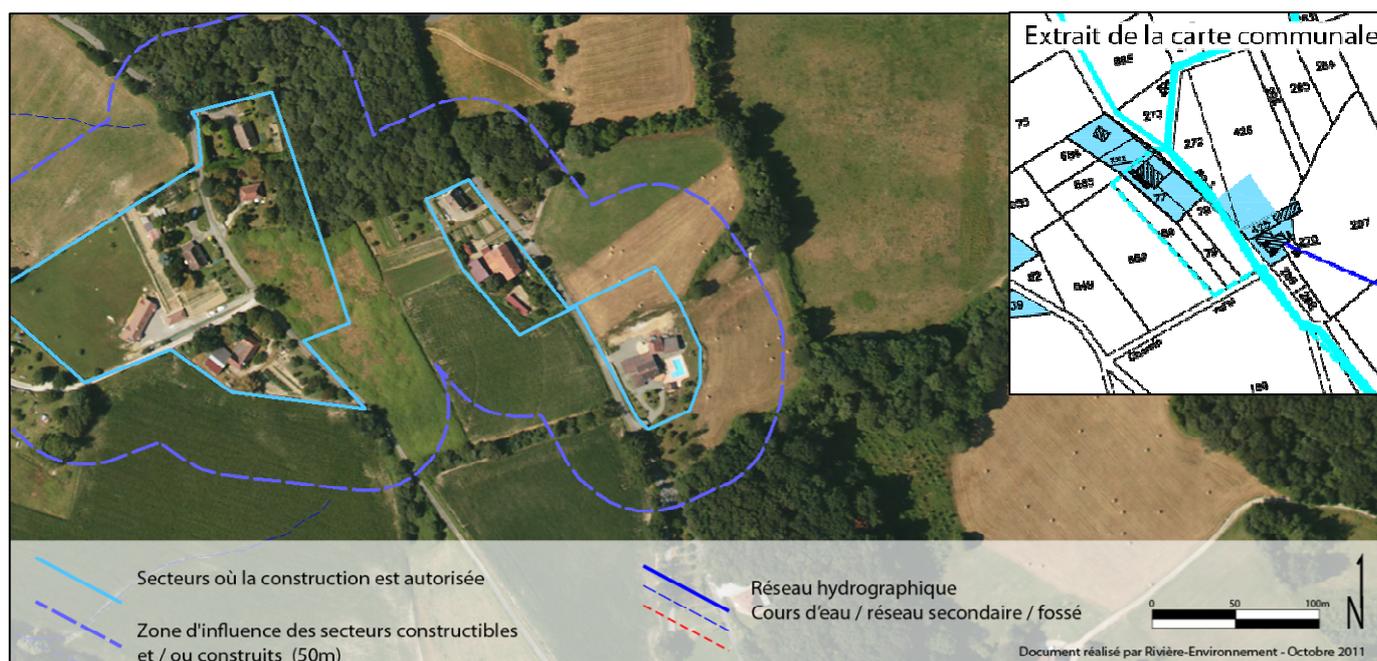
### Synthèse des impacts

	Synthèse des impacts
Site du Gave de Pau	<b>Impact nul</b> : pas de connexion hydrographique
Site du château d'Orthez	<b>Impact faible</b> : consommation d'habitat de chasse
Site du gave d'Oloron	<b>Impact nul</b> : hors bassin versant

## Préconisations particulières

- ✓ A l'échelle de la zone, conserver au maximum le maillage des haies, les arbres remarquables ainsi que les boisements. Favoriser la création de haies champêtres pour la séparation des parcelles.
- ✓ Malgré la présence lointaine du réseau hydrographique avec cette zone, nous préconiserons :
  - en matière d'assainissement individuel, si besoin (contrôle du SPANC), réhabiliter les systèmes d'assainissement individuels défectueux dans les meilleurs délais et installer pour les constructions neuves des dispositifs efficaces en lien avec l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif
  - en matière de ruissellement, de gérer les eaux pluviales à la parcelle (infiltration préférentielle si possible).

### 3.1.4 Zone 4 : voie communale n° 3, secteur chemin de Berenx



#### Description du site

Les parcelles 272 et 426 sont occupées par une prairie de fauche. Le secteur est desservi par l'assainissement collectif.

Nous considérerons donc qu'il n'y a pas d'impact significatif sur le site du Gave de Pau, sous réserve que le rejet de la station d'épuration ait été autorisé, qu'il soit conforme aux prescriptions de son arrêté et que la station d'épuration dispose d'une capacité résiduelle de traitement suffisante aux nouveaux raccordements prévues sur cette zone et plus largement sur la commune de Salles-Mongiscard (nous ne disposons pas de ces informations et renvoyons la vérification de ces mises en garde au maître d'ouvrage).

La zone n'est pas située sur le même bassin versant que le site du Gave d'Oloron, nous considérerons donc une absence d'impact négatif.

#### Impact Habitat /espèces

Site du château d'Orthez (chiroptère)		impacts
1304	Grand Rhinolophe	Consommation d'habitat favorable au nourrissage des chiroptères. A la vue des surfaces mises en jeux (~ 4500 m <sup>2</sup> pour l'ensemble des 2 parcelles mais dont moins des 2/5 est ouverte à l'urbanisation) <b>Niveau d'impact très faible</b>
1305	Rhinolophe euryale	
1321	Murin à oreilles échanrées	

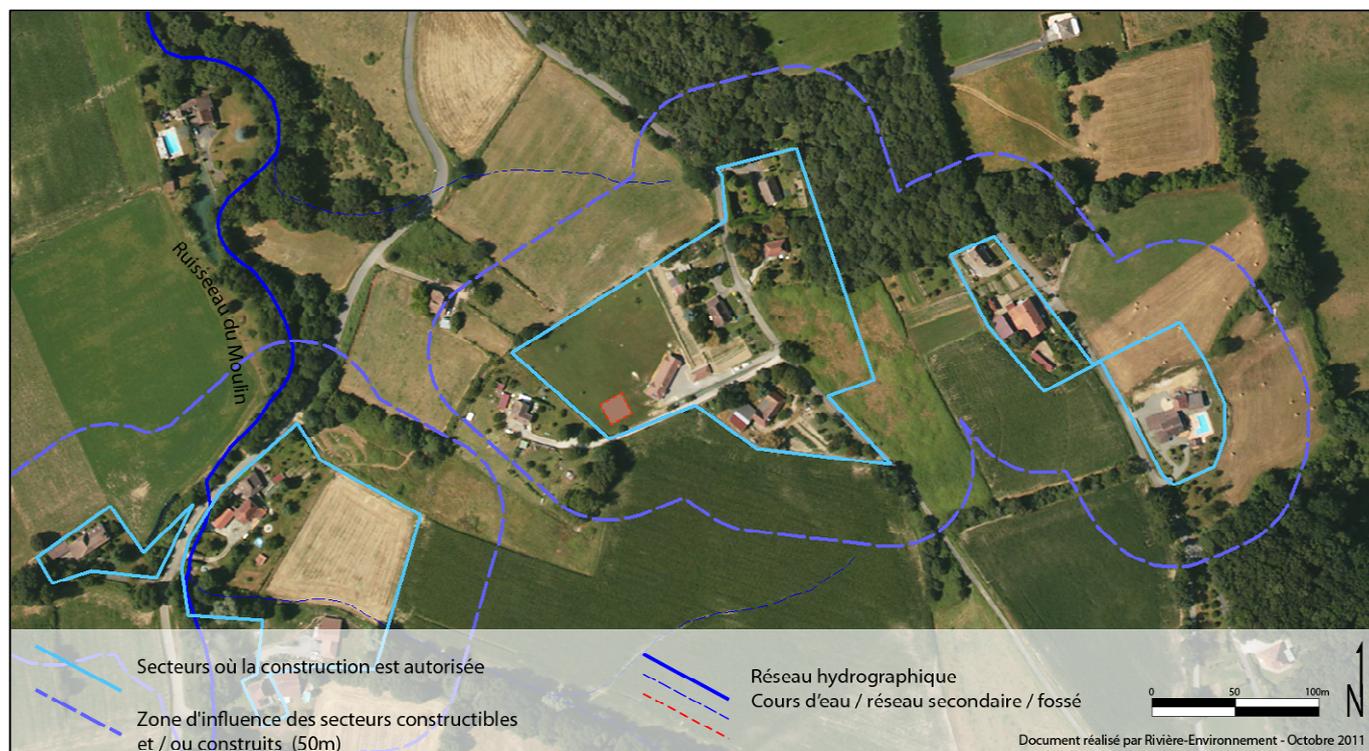
#### Synthèse des impacts

Synthèse des impacts	
Site du Gave de Pau	<b>Impact nul</b> : pas d'impact significatif
Site du château d'Orthez	<b>Impact très faible</b> : consommation d'habitat favorable
Site du gave d'Oloron	<b>Impact nul</b> : hors bassin versant

## Préconisations particulières

- ✓ A l'échelle de la zone, conserver ou/et créer des linéaires de haies en limite de parcelles.
- ✓ Gérer les eaux pluviales à la parcelle (infiltration préférentielle si possible).

### 3.1.5 Zone 5 : Secteur des Hameaux « nord »



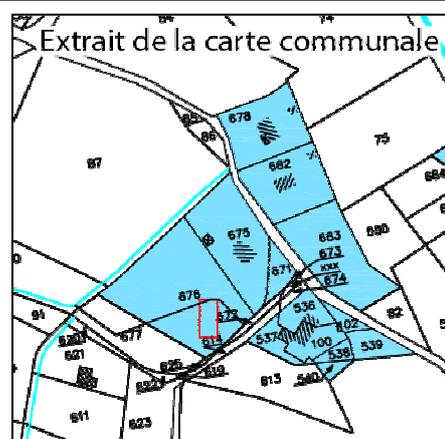
## Description du site

La parcelle 683 est occupée par une prairie de fauche en friche et en lisière de boisement (situation assez favorable pour les chiroptères).

Le secteur n'est pas desservi par l'assainissement collectif.

A proximité se trouve un réseau hydrographique secondaire. Il y a donc un impact potentiel sur le site du Gave de Pau via le ruisseau des Moulins. Cet impact peut être qualifié de très faible.

La zone n'est pas située sur le même bassin versant que le site du Gave d'Oloron, donc aucun impact négatif à signaler.



## Impact Habitats /espèces

Site du Gave de Pau		impacts
91E0*	Forêts alluviales à aulnes et frênes	<p>Altération de la qualité physico-chimique des eaux (lessivage des voiries et assainissement non collectif) pouvant impliquer des modifications biologique sur les habitats et espèces.</p> <p><b>Niveau d'impact très faible</b></p>
91F0	Forêts mixtes à feuillus	
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles	
1041	Cordulie à corps fin	
1046	Gomphus graslinii	
1106	Saumon Atlantique	

Site du château d'Orthez (chiroptère)		impacts
1304	Grand Rhinolophe	Habitat propice au nourrissage des chiroptères, destruction d'une zone de chasse (superficie de moins de 0.3 ha). <b>Niveau d'impact faible</b>
1305	Rhinolophe euryale	
1321	Murin à oreilles échancrées	



*Prairie de fauche largement enfrichée (débranchage récent) en lisière de boisement, habitat favorable à la chasse des chauves-souris.*

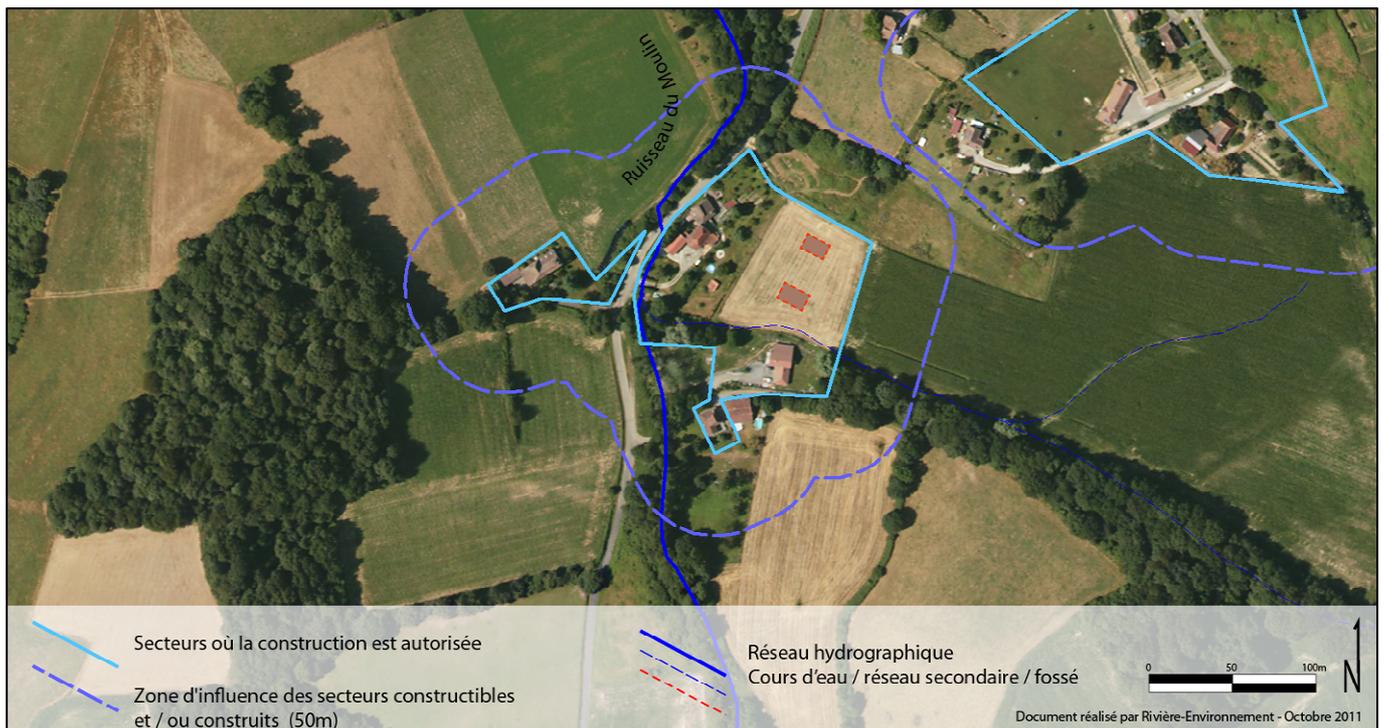
## Synthèse des impacts

	Synthèse des impacts
Site du Gave de Pau	<b>Impact très faible</b> : altération potentiel de la qualité des eaux de ruissellement
Site du château d'Orthez	<b>Impact faible</b> : consommation d'un habitat favorable
Site du gave d'Oloron	<b>Impact nul</b> : hors bassin versant

## Préconisations particulières

- ✓ Favoriser la création de haies type champêtre (diversité locale de feuillus) pour la séparation des parcelles (futur découpage) et pour la limite habitation agriculture.
- ✓ Gérer les eaux pluviales à la parcelle (infiltration préférentielle si possible).
- ✓ Optimiser le système d'assainissement : si besoin (contrôle du SPANC), réhabiliter les systèmes d'assainissement individuels défectueux dans les meilleurs délais et installer pour les constructions neuves des dispositifs efficaces en lien avec l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif.

## Zone 6 : Secteur des Hameaux « le ruisseau du Moulin » Description du site



### Description du site

L'agrandissement d'un groupement d'habitations remplace des grandes cultures (céréales d'hiver). Les espaces non bâtis seront des jardins / pelouses / vergers... espaces plus favorables pour les chiroptères que les grandes cultures.

La zone est à proximité du réseau hydrographique du Gave de Pau (à 60m du ruisseau du Moulin) et est en contact avec un fossé secondaire.

Le secteur n'est pas pourvu d'assainissement collectif. La qualité des eaux du réseau hydrographique est potentiellement atteinte par l'implantation de nouveau foyer. A signaler, actuellement, des effluents domestiques mal ou non traités se rejettent directement dans le ruisseau au droit de la parcelle 107 (constat sur place).

La zone n'est pas située sur le même bassin versant que le site du Gave d'Oloron, donc aucun impact négatif est à signaler sur ce site.



### Impact Habitat /espèces

Site du Gave de Pau		impacts
91E0*	Forêts alluviales à aulnes et frênes	<p>Altération de la qualité physico-chimique des eaux (lessivage des voiries et assainissement non collectif) pouvant impliquer des modifications biologique sur les habitats et espèces.</p> <p><b>Niveau d'impact faible</b></p>
91F0	Forêts mixtes à feuillus	
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles	
1041	Cordulie à corps fin	
1046	Gomphus graslinii	
1106	Saumon Atlantique	

Site du château d'Orthez (chiroptères)		impacts
1304	Grand Rhinolophe	Augmentation du potentiel chasse : remplacement d'une grande culture par pelouses / jardins / vergers...(0.75 ha) <b>Niveau d'impact positif (modéré)</b>
1305	Rhinolophe euryale	
1321	Murin à oreilles échancrées	

## Synthèse des impacts

Synthèse des impacts	
Site du Gave de Pau	<b>Impact faible</b> : altération potentielle de la qualité des eaux de ruissellement
Site du château d'Orthez	<b>Impact positif</b> : augmentation du potentiel chasse
Site du gave d'Oloron	<b>Impact nul</b> : hors bassin versant

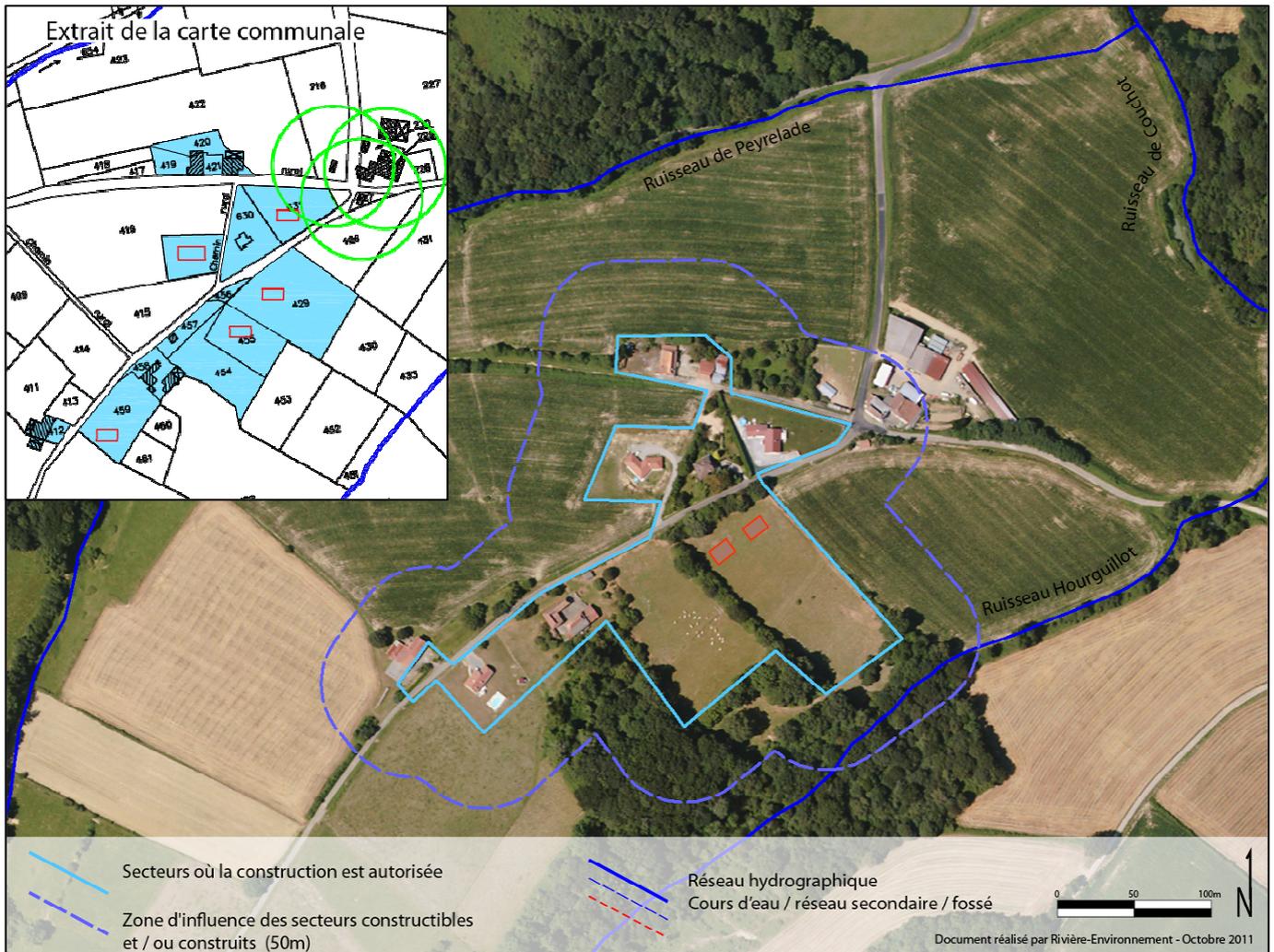
## Préconisations particulières

- ✓ Favoriser la création de haies type champêtre (diversité locale de feuillus) pour la séparation des parcelles (futur découpage) et pour la limite habitation / zone agricole.
- ✓ Optimiser les systèmes d'assainissement existants, semble t'il défaillants et installer des dispositifs efficaces et adaptés pour les nouvelles constructions
- ✓ Gérer les eaux pluviales à la parcelle (infiltration si possible)
- ✓ Avoir un recul, de la zone constructible de minimum 5 mètres le long du réseau hydrographique (plus la bande tampon est large, mieux c'est notamment du point de vue de la prévention du risque inondation et des corridors écologiques).



*Parcelle destinée à porter deux lots, au fond ruisseau secondaire sans ripisylve (préconisations de recul)*

### 3.1.6 Zone 7 : Secteur des Hameaux « proximité Bassot »



#### Description du site

La zone est principalement occupée par des grandes cultures. Seules diffèrent de cette occupation les parcelles : 429 (aujourd'hui construite avec deux habitations), 454 (prairie et jardin) et la parcelle 455 (prairie), situées au sud de la zone ; ce sont des pâtures / prairies bordées de haies et frangées d'une large ripisylve en partie basse.

La zone est encadrée par un réseau hydrographique (ruisseau de Peyrelade et ruisseau de Hourguillot) qui est directement connecté au ruisseau du Moulin (dit ruisseau Couchot) qui fait partie du site Natura 2000 du Gave de Pau.

De plus, le secteur n'est pas pourvu d'assainissement collectif. La qualité des eaux du réseau hydrographique est potentiellement atteinte par l'implantation de nouveaux foyers

La zone n'est pas située sur le même bassin versant que le site du Gave d'Oloron, donc aucun impact négatif est à signaler.

## Impact Habitats /espèces

Site du Gave de Pau		impacts
91E0*	Forêts alluviales à aulnes et frênes	Altération de la qualité physico-chimique des eaux (lessivage des voiries et assainissement non collectif) pouvant impliquer des modifications biologiques sur les habitats et espèces. <b>Niveau d'impact très faible</b>
91F0	Forêts mixtes à feuillus	
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles	
1041	Cordulie à corps fin	
1046	Gomphus graslinii	
1106	Saumon Atlantique	

Site du château d'Orthez (chiroptère)		impacts
1304	Grand Rhinolophe	Altération mineure des habitats favorables pour la chasse <b>Niveau d'impact très faible</b>
1305	Rhinolophe euryale	
1321	Murin à oreilles échancrées	

## Synthèse des impacts

Synthèse des impacts	
Site du Gave de Pau	<b>Impact très faible</b> : altération potentielle de la qualité des eaux de ruissellement
Site du château d'Orthez	<b>Impact très faible</b> : altération du potentiel chasse (substitution d'un bocage à des jardins)
Site du gave d'Oloron	<b>Impact nul</b> : hors bassin versant

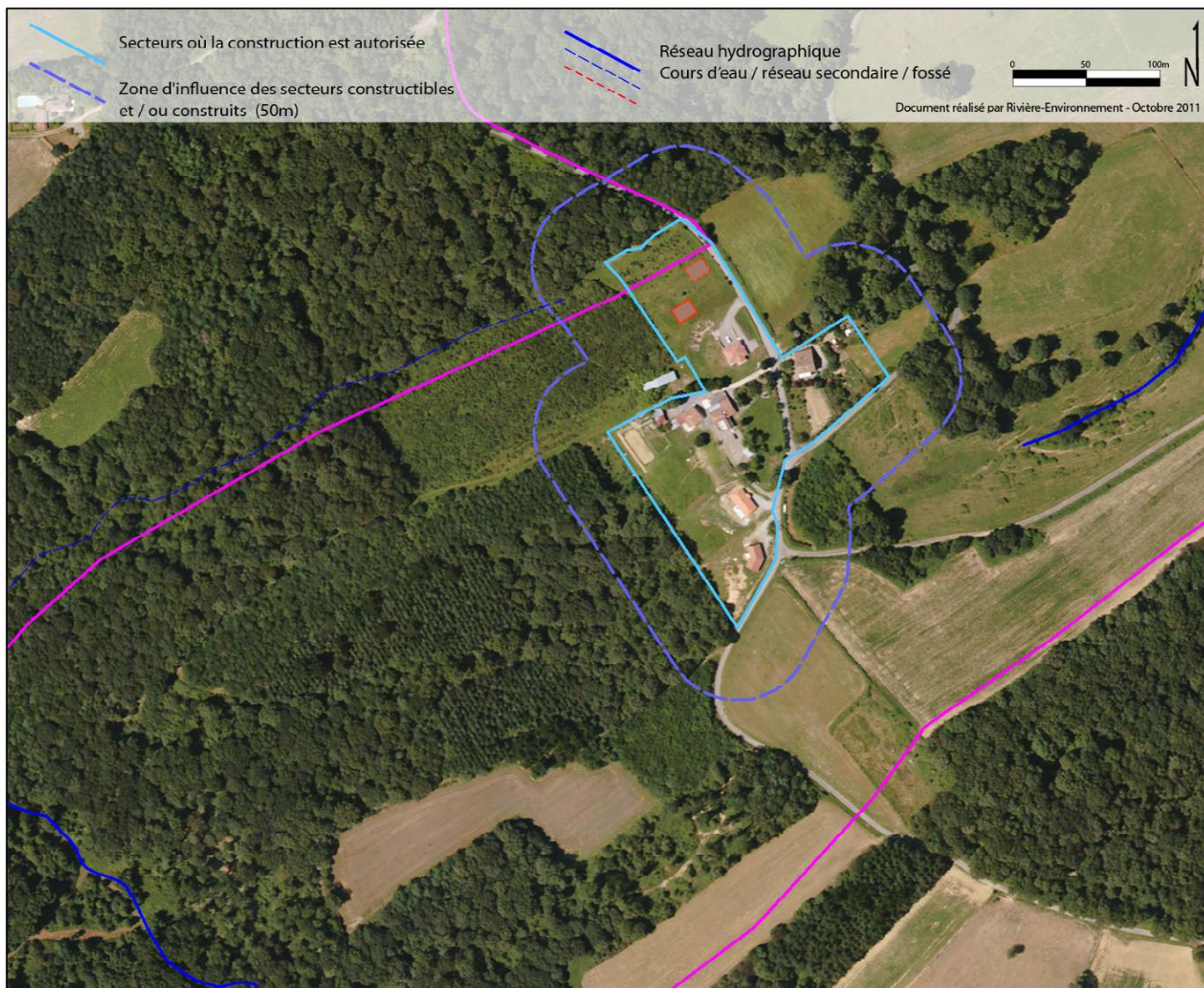
## Préconisations particulières

- ✓ Maintenir les haies bocagères traditionnelles sans modification des essences.
- ✓ Optimiser le système d'assainissement : si besoin (contrôle du SPANC), réhabiliter les systèmes d'assainissement individuels défaillants dans les meilleurs délais et installer pour les constructions neuves des dispositifs efficaces en lien avec l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif
- ✓ Gérer les eaux pluviales à la parcelle (infiltration si possible).



*Parcelle 455 et 454 : une mosaïque favorable aux chiroptères, une zone de chasse importante. Il est important de garder le maillage bocager, comme cela a été fait sur la parcelle 429, qui se trouve derrière la haie.*

### 3.1.7 Zone 8 : Secteur des Hameaux « Sud »



#### Description du site

En limite de commune, cette zone est en situation de crête. C'est le seul secteur qui fait partie du bassin versant du réseau hydrographique du Gave d'Oloron.

Les habitations de ce hameau ont pris la place des cultures fourragères et céréalières. L'ambiance générale de la zone reste cependant relativement arborée et diversifiée.

Le ruisseau de Salles relie les écoulements pluvieux au site Natura 2000 du Gave d'Oloron par le ruisseau de Houns de L'Arrious.

La diversité des proies susceptibles d'attirer les chiroptères ne semble pas être atteinte par les modifications ponctuelles du paysage.

La zone n'est pas située sur le même bassin versant que le site du Gave de Pau, donc aucun impact négatif à signaler sur ce site.



## Impact Habitats /espèces

Site du château d'Orthez (chiroptère)		impacts
1304	Grand Rhinolophe	Altération mineure des habitats favorables pour la chasse <b>Niveau d'impact très faible</b>
1305	Rhinolophe euryale	
1321	Murin à oreilles échancrées	

Site du gave d'Oloron		impacts
91E0*	Forêts alluviales à aulnes et frênes	Altération de la qualité physico-chimique des eaux (lessivage des voiries et assainissement non collectif) pouvant impliquer des modifications biologiques sur les habitats et espèces. <b>Niveau d'impact très faible</b>
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles	
1092	Ecrevisse à pattes blanches	

## Synthèse des impacts

	Synthèse des impacts
Site du Gave de Pau	<b>Impact nul</b> : hors bassin versant
Site du château d'Orthez	<b>Impact très faible</b> : augmentation du potentiel chasse
Site du gave d'Oloron	<b>Impact très faible</b> : altération potentielle de la qualité des eaux de ruissellement

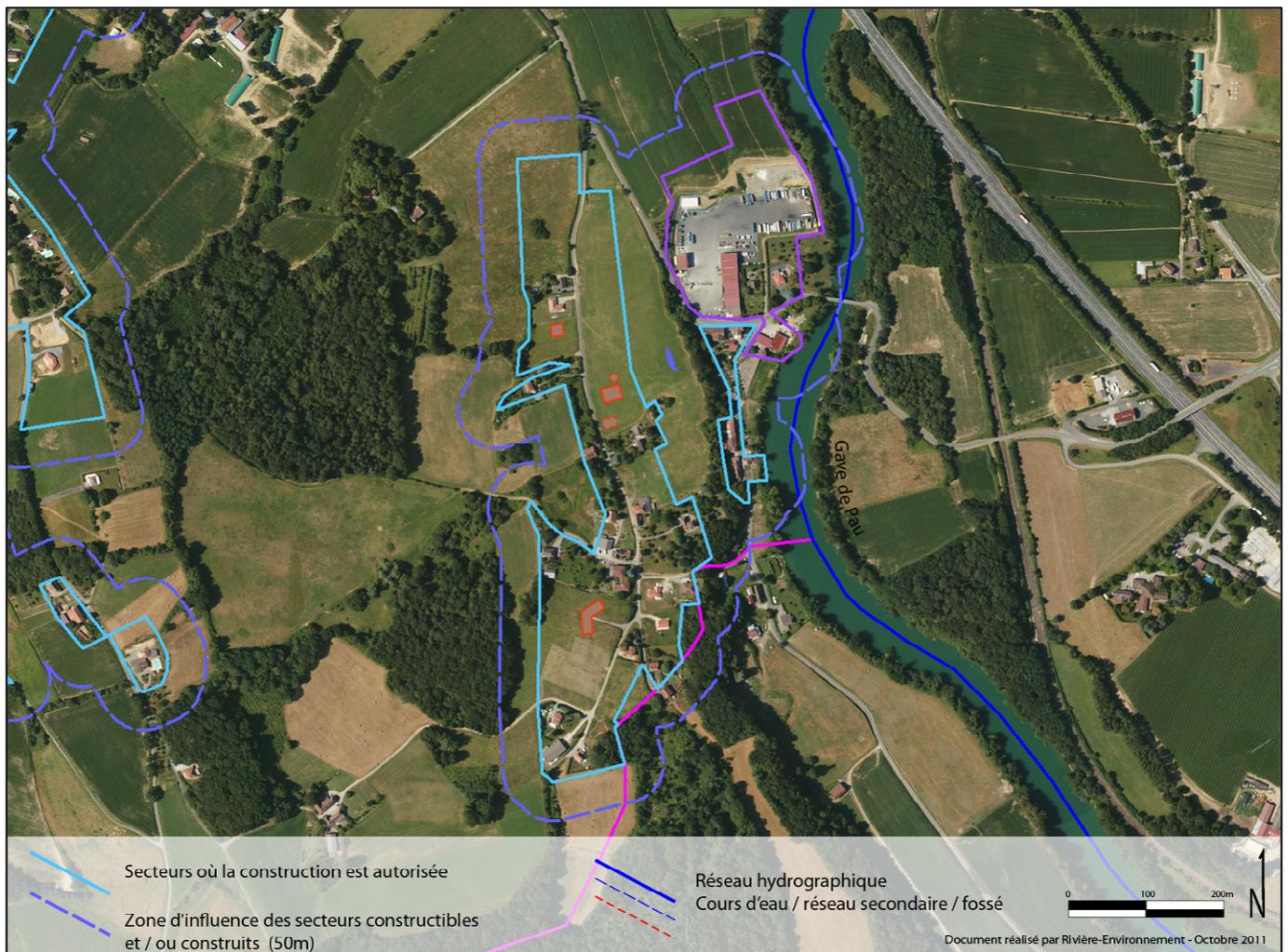
## Préconisations particulières

- ✓ Favoriser la création de haies type champêtre (diversité locale de feuillus) pour la séparation des parcelles (futur découpage) et pour la limite habitation agriculture.
- ✓ Optimiser le système d'assainissement : si besoin (contrôle du SPANC), réhabiliter les systèmes d'assainissement individuels défectueux dans les meilleurs délais et installer pour les constructions neuves des dispositifs efficaces en lien avec l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif
- ✓ Gérer les eaux pluviales à la parcelle (infiltration si possible).



*Nouvelles constructions prenant la place d'anciennes prairies ou pâtures*

### 3.1.8 Zone 9 : Secteur Baure



## Description du site

Le secteur « Baure » est situé à la frontière de la première terrasse alluviale et du lit majeur du Gave de Pau. La démarcation est plus ou moins marquée par un affleurement calcaire, riche en anfractuosités. Ce faciès rocheux est un habitat potentiel d'estivage pour certaines espèces de chauves-souris. Les abords de cette démarcation sont boisés, ce qui est aussi un terrain favorable pour les chiroptères, mais pour la chasse.

Le reste de la zone est occupé par des prairies de fauche ou de l'urbanisation. Cette mosaïque de milieux (jardin, prairies, haies et boisements) est elle aussi favorable à la présence des chiroptères. Augmenter la proportion de l'urbanisation de cette zone correspond à diminuer la diversité des habitats naturels et donc diminuer la proportion de proies disponibles pour les chiroptères

Le secteur de « Baure » est desservi par de l'assainissement collectif, le réseau hydrographique du Gave de Pau ne devrait donc pas se trouver impacté par l'ouverture à l'urbanisation sous réserve que le rejet de la station d'épuration ait été autorisé, qu'il soit conforme aux prescriptions de son arrêté et que la station d'épuration dispose d'une capacité résiduelle de traitement suffisante aux nouveaux raccordements prévues sur cette zone et plus largement sur la commune de Salles-Mongiscard (nous ne disposons pas de ces informations et renvoyons la vérification de ces mises en garde au maître d'ouvrage).

La zone n'est pas située sur le même bassin versant que le site du Gave d'Oloron, donc aucun impact négatif est à signaler sur ce site.

## Impact Habitats /espèces

Site du Gave de Pau		impacts
91E0*	Forêts alluviales à aulnes et frênes	Altération de la qualité physico-chimique des eaux (lessivage des voiries) pouvant impliquer des modifications biologiques sur les habitats et espèces. <b>Niveau d'impact très faible</b>
91F0	Forêts mixtes à feuillus	
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles	
1041	Cordulie à corps fin	
1046	Gomphus graslinii	
1106	Saumon Atlantique	

Site du château d'Orthez (chiroptères)		impacts
1304	Grand Rhinolophe	Consommation d'habitats favorables au nourrissage des chiroptères. <b>Niveau d'impact faible</b>
1305	Rhinolophe euryale	
1321	Murin à oreilles échanrées	

## Synthèse des impacts

	Synthèse des impacts
Site du Gave de Pau	<b>Impact très faible</b> : altération potentiel de la qualité des eaux de ruissellement
Site du château d'Orthez	<b>Impact faible</b> : consommation d'habitat favorable
Site du gave d'Oloron	<b>Impact nul</b> : hors bassin versant

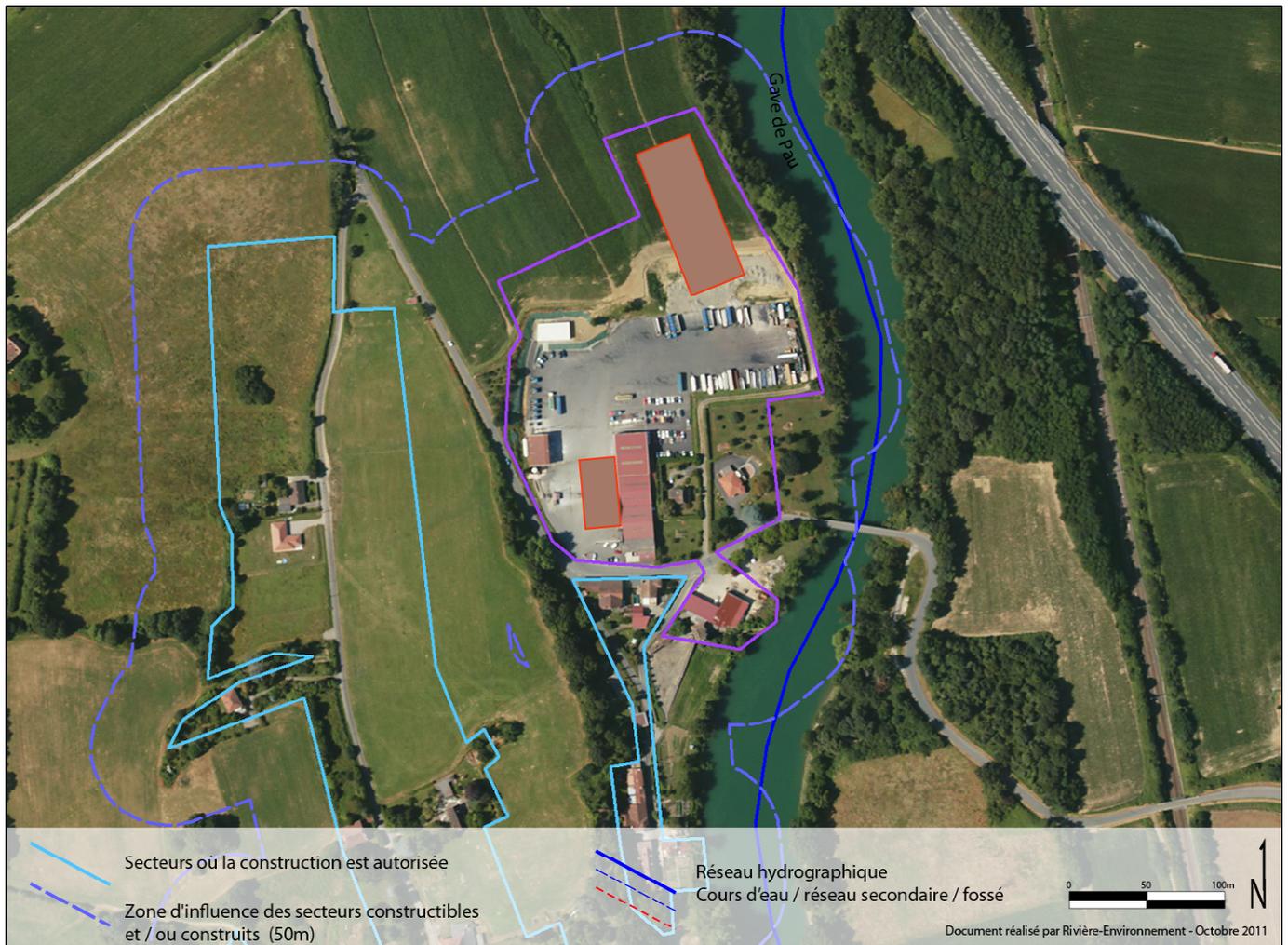
## Préconisations particulières

- ✓ Maintenir les haies bocagères traditionnelles et les boisements sans modification des essences.
- ✓ Favoriser la création de haies type champêtre (diversité locale de feuillus) pour la séparation des parcelles (futur découpage) et pour la limite habitation agriculture.
- ✓ Raccorder toutes nouvelles constructions au réseau d'assainissement collectif (sous réserve capacité suffisante de la station d'épuration)
- ✓ Gérer les eaux pluviales à la parcelle (infiltration si possible).



*Parcelle 434 : prairie améliorée progressivement investie par l'urbanisation.*

### 3.1.9 Zone 10 : secteur d'activités

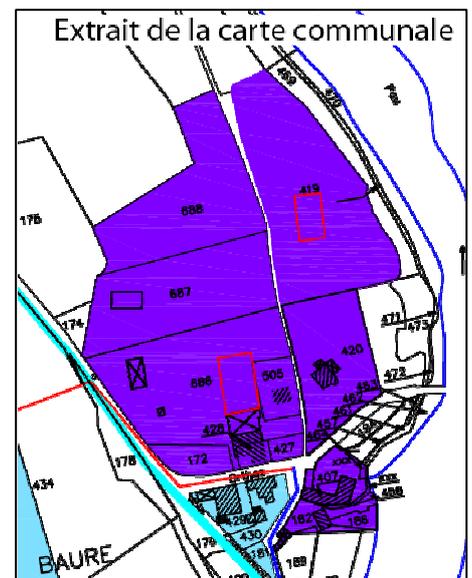


#### Description du site

La zone d'activités est largement artificialisée, avec une superficie rendue imperméable proche des 2.5 ha. Les ruissellements d'eau de pluies s'écoulent selon la pente vers le gave de Pau. Ces ruissellements risquent d'impacter la qualité des eaux du gave, ainsi que l'intégrité de la ripisylve si aucun dispositif de rétention/dépollution n'a été mis en place ou n'est mis en place (le périmètre de la zone d'activités n'a pas été prospectée).

La surface couverte par ces activités commerciales jouxte le gave de Pau et sa ripisylve exerçant une pression directe sur le corridor biologique de la berge du gave. Les nouvelles constructions se sont faites au détriment de terres agricoles, exploitées en culture intensive (maïs).

Le paysage de grandes cultures, en l'absence de haies séparatives, n'est pas pratiqué par les chiroptères. Seule la ripisylve peut connaître une fréquentation (légère) de chauves-souris.



## Impact Habitats /espèces

Site du Gave de Pau		impacts
91E0*	Forêts alluviales à aulnes et frênes	Destruction direct de l'habitat possible sur un faible linéaire <b>Niveau d'impact modéré</b>
91F0	Forêts mixtes à feuillus	Altération de la qualité physico-chimique des eaux (lessivage des voiries) pouvant impliquer des modifications biologiques sur les habitats et espèces. <b>Niveau d'impact très faible</b>
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles	
1041	Cordulie à corps fin	
1046	Gomphus graslinii	
1106	Saumon Atlantique	

Site du château d'Orthez (chiroptères)		impacts
1304	Grand Rhinolophe	Consommation d'habitat très faiblement favorable au nourrissage des chiroptères. <b>Niveau d'impact nul</b>
1305	Rhinolophe euryale	
1321	Murin à oreilles échancrées	

## Synthèse des impacts

	Synthèse des impacts
Site du Gave de Pau	<b>Impact modéré</b> : destruction et altération d'habitat (direct ou par modification de la qualité des eaux de ruissellement)
Site du château d'Orthez	<b>Impact nul</b> : consommation d'un habitat non favorable
Site du gave d'Oloron	<b>Impact nul</b> : hors bassin versant

## Préconisations particulières

- ✓ Maintenir les haies bocagères traditionnelles et les boisements sans modification des essences.
- ✓ Favoriser la création de haies type champêtre (diversité locale de feuillus) pour « camoufler » les bâtiments d'activité ainsi que pour la limite bâtiments / agriculture.
- ✓ Raccorder toutes nouvelles constructions au réseau d'assainissement collectif.
- ✓ Récupération à fin de traitement et d'écrtage des eaux de ruissellement des surfaces imperméabilisées.



Nouveau bâtiment construit proximité immédiate du Gave de Pau.

### 3.2 Synthèse et impacts cumulés

	Zones	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Synthèse des impacts
Site du Gave de Pau												Impact faible
Site du château d'Orthez												Impact faible
Site du gave d'Oloron												Impact nul

#### Gradient du niveau d'impact :

Positif	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
---------	-----	-------------	--------	--------	------	-----------

#### 3.2.1 Synthèse de la carte communale sur le site Natura 2000 du Gave de Pau

Sur la commune de Salles-Mongiscard, les risques de dégradation du site Natura 2000 du Gave de Pau sont principalement indirects.

L'on peut en effet considérer qu'aucun habitat de la directive habitat n'est directement menacé par une progression de l'urbanisation.

Les impacts sont dus à des modifications potentielles de la qualité physicochimique et de la quantité des eaux de ruissellement de voirie, de toiture ainsi que des effluents de traitement issus de système d'assainissement non collectif.

Au vue des faibles surfaces consommées, du caractère potentiel des pollutions décrites et sous réserve de la mise en œuvre de mesures de gestion des ruissellements et des eaux d'assainissement (telles que décrites précédemment dans le dossier), nous pouvons qualifier l'impact sur les objectifs de conservation du site du Gave de Pau comme **faible à non significatif**.

Il ne faut pas perdre de vue qu'en matière de pollution et de dégradation des milieux aquatiques, c'est la somme des effets cumulés de l'urbanisation sur les petites et grosses communes qui crée des impacts significatifs.

Il faut donc agir à l'échelle intra communale pour que les effets se fassent ressentir sur l'ensemble du bassin versant et du site Natura 2000 du gave de Pau.

### 3.2.2 Synthèse de la carte communale sur le site Natura 2000 du château d'Orthez

La quantité de territoire favorable pour la chasse des chiroptères consommée par la carte communale est relativement faible compte tenue de la superficie globale de la commune. Aucun impact n'est à déplorer sur les habitats de gîte, qu'ils soient liés à la période d'activité estivale ou hivernale.

A la vue des surfaces et des modifications d'occupation du sol, la carte communale de Salles-Mongiscard impacte très ponctuellement les habitats des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 du Château d'Orthez. **L'impact est qualifié de faible.**

### 3.2.3 Synthèse de la carte communale sur le site Natura 2000 du Gave d'Oloron

La très faible connectivité avec le réseau hydrographique du bassin versant du Gave d'Oloron se matérialise :

- d'une part, par le fait que les surfaces potentiellement impactées sont extrêmement faibles ;
- et d'autre part, par le fait que les modifications de l'occupation du sol sur le secteur sont en très petit nombre (et en surface très réduite) et à distance suffisante pour absorber tout événement exceptionnel.

Fort de ces constats, nous pouvons affirmer que la carte communale de Salles-Mongiscard ne génère pas **d'impact défavorable sur le réseau hydrographique du Gave d'Oloron.**

## **4. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT, DE REDUCTION OU DE COMPENSATION**

Nous allons énumérer quelques mesures qui pourront être proposées lors des dépôts de permis de construire. Ces mesures ont pour vocation de minimiser l'impact de l'urbanisation sur l'environnement ; elles n'ont pas un caractère obligatoire mais sont à vocation incitative, basé sur le volontariat et la participation. Pour être opérationnelles, elles doivent être portées par la commune.

La carte communale présente le désavantage de ne pouvoir éditer des prescriptions d'urbanisme. Ce sont donc les porteurs de projet qui devront mettre en œuvre les mesures préventives ou réductrices d'impact préconisées.

### **4.1 Maintenir et créer des haies**

Le but est de réduire la perte d'habitats favorables aux chiroptères, en maintenant une diversité de niches écologiques. Un jardin pavillonnaire bordé d'une haie champêtre à des fonctionnalités écologiques relativement comparables à une prairie bocagère.

De plus, les haies limitent les ruissellements, participent à la fixation des particules fines et des polluants (effet épurateur) et favorisent l'infiltration des eaux.

Les haies sont porteuses d'une forte biodiversité et ont des fonctionnalités écosystémiques importantes à conserver. Il faut donc maintenir les haies et boisements en place et favoriser la création d'un rideau végétal entre les habitations.

Voir en annexe, plan de plantation et liste d'essences pour la création de haies.

### **4.2 Préserver les réseaux hydrographiques**

Une zone tampon doit être respectée pour garantir l'intégrité des fossés, ruisseaux et cours d'eau. Si possible cette bande tampon doit être couverte par une ripisylve ou au minimum par une bande enherbée. Le but est d'associer zone de forte biodiversité (zone de chasse pour les chiroptères notamment) et aménité écologique rendue par la végétation (filtration, épuration, régulation).

Nous préconisons un recul minimum de 5 m, pouvant aller jusqu'à 15 m. Dans cette proportion, la bande végétalisée (bandes tampon) est considérée comme fonctionnelle.

### **4.3 Ne pas utiliser de produits phytosanitaires à proximité de l'eau**

Afin de garantir la qualité des réseaux hydrographiques et notamment ceux classés en Natura 2000, il faut proscrire l'utilisation des désherbants et autres pesticides à proximité des fossés, ruisseaux, cours d'eau, caniveaux et avaloirs.

Voir en annexe exemple de panneau d'information

### **4.4 Optimiser le système d'assainissement des eaux usées**

Dans la mesure du possible, favoriser les constructions dans les zones où l'assainissement collectif est disponible. Dans les autres cas, réduire au maximum le développement de l'urbanisation et s'assurer qu'un assainissement autonome adapté est mis en place.

Dans le cadre du SPANC (service public d'assainissement non collectif), contrôler et mettre aux normes les assainissements autonomes défectueux.

## 4.5 Gérer les eaux de ruissellements à l'échelle de la parcelle

Il est préconisé une gestion des eaux à la parcelle, c'est-à-dire que chaque surface d'imperméabilisation (toiture, stationnement...), gère l'ensemble de ses effluents de ruissellement des eaux de pluie : stockage, infiltration, écrêtage et si besoin épuration ou assainissement. Cette gestion doit se faire afin de garantir la qualité et la quantité des eaux qui retournent vers le milieu naturel et ce, de façon à être le plus proche possible des débits et qualité du terrain naturel.

La gestion des eaux à la parcelle peut se faire par de nombreuses méthodes. Les techniques à ciel ouvert permettent une double action : gestion des eaux et valorisation pour la biodiversité. Exemple de technique de valorisation des eaux de pluies à ciel ouvert : infiltration par noues végétalisées, stationnement semi-perméable planté, stockage-épuration dans 2 à 3 bassins de type réseau mares végétalisées...

L'infiltration permet un retour des eaux ruisselées aux nappes phréatiques et est à recommander lorsque la pente du terrain et la nature des sols la rende possible.

## 4.6 Utiliser l'éclairage public avec parcimonie

L'éclairage des lampadaires et autres sources lumineuses de nuit est responsable de la mort directe ou indirecte de nombreuses espèces (insectes, oiseaux,...) et d'une modification du comportement de beaucoup d'autres dont les chiroptères.

Le phénomène concerne un grand nombre d'espèces de toute taille (de l'insecte au mammifère, en passant par les oiseaux).

De plus, l'impact de la lumière sur une espèce est susceptible d'entraîner (via des effets en cascade) des impacts différés dans l'espace et le temps sur d'autres espèces.

Les effets peuvent être directs (une espèce ne tolérant pas la lumière), ou indirects (perte d'une ressource pour un prédateur spécialisé, prédation accrue, etc...).

L'impact de la lumière artificielle sur le vivant n'est pas négligeable. Pour l'instant les éclairages publics sur la commune sont modérés et ne montrent pas d'inconvénients majeurs.

Pour plus d'information voir [http://www.feder-eclairage.fr/pdf/publications/eclairer\\_juste.pdf](http://www.feder-eclairage.fr/pdf/publications/eclairer_juste.pdf) et se rapprocher de l'ADEME

## 4.7 Favoriser l'utilisation des bâtiments publics par les chiroptères

- ✓ Mener une campagne de réouverture des bâtiments anciens type clocher d'église pour les chauves-souris (ouvrir une lucarne, ôter un grillage d'une meurtrière, etc.).
- ✓ Protéger et créer des gîtes à chauves-souris lors de la réhabilitation de bâtiments communaux et privés, chapelles, salle des fêtes, etc.

Pour plus d'information voir <http://www.dsne.org/IMG/pdf/guide-technique-web.pdf>

et se rapprocher du Groupe Chiroptère d'Aquitaine (GCA) et SFPEM (Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères)

## 4.8 Prendre en compte de la présence des chauves-souris dans la gestion du patrimoine arborée de la commune

- ✓ Préserver les arbres gîtes potentiels ou avérés au moment des éclaircies et coupes amélioration afin de maintenir des arbres creux et du bois mort à terre
- ✓ Laisser des îlots de vieillissement
- ✓ Favoriser les essences autochtones et leur diversité ; contrôler les essences allogènes au cours de travaux de dégagements, d'éclaircies et de plantations
- ✓ Proscrire l'utilisation des produits phytosanitaires

Panneau conforme à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> février 2008 (Impression couleur)

## Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

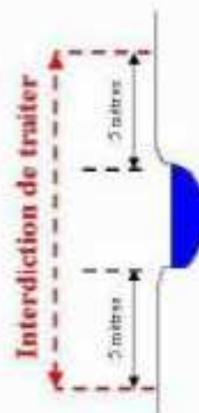
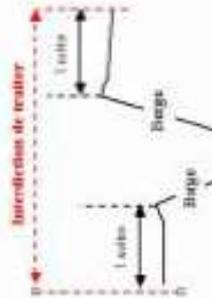
**A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU** figurant sur les cartes IGN 1/25 000<sup>e</sup>. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



**DANS ET A MOINS DE 1 METRE DE LA BERGE DES FOSSES (MEME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUIITS, FORAGES** ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000<sup>e</sup>.



**SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.**

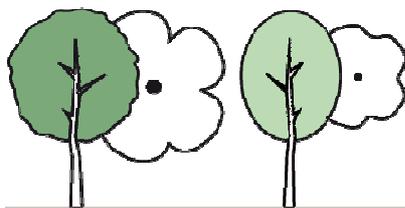
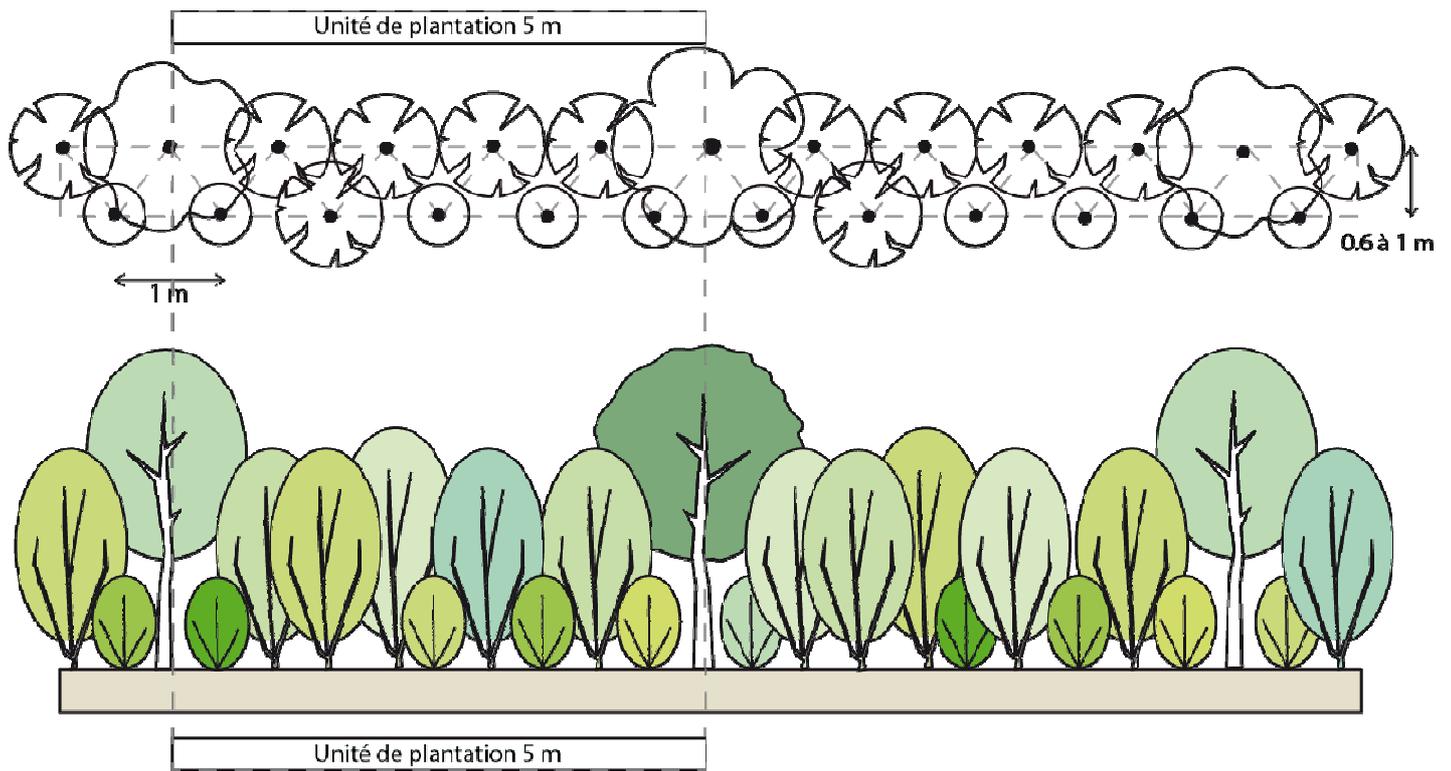


**TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES, ET ENTREPRENEURS.**

**EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'À 75 000 € ET 2 ANS D'EMPRISONNEMENT.**

Panneau disponible sur les sites internet : <http://www.bretagne.pref.gouv.fr/> et <http://draf.bretagne.agriculture.gouv.fr/corpep/>

## Schéma de principe pour la plantation de haie «bocagère»



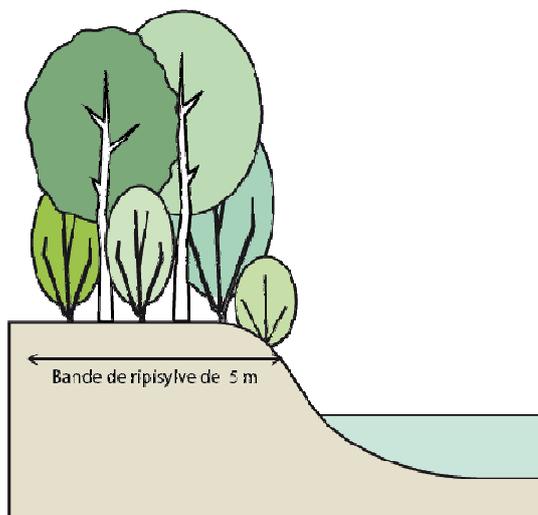
**Arbres de haut jet**  
Chêne, frêne, aulne...



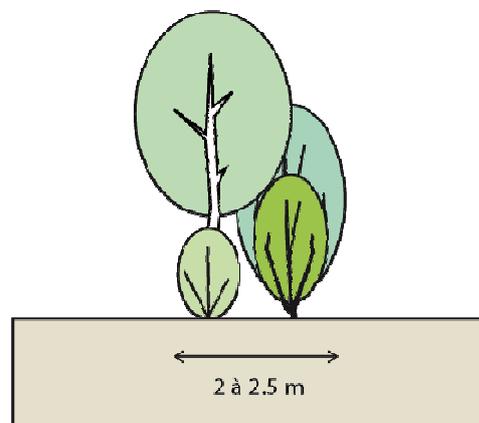
**Taillis ou arbustes**  
Érable champêtre, noisetier...



**Arbustes et arbrisseaux**  
Cornouiller, prunellier



**Coupe d'une plantation de ripisylve**  
avec essences adaptées



**Coupe d'une plantation de haie «bocagère»**  
avec essences adaptées

## Préconisation d'essences pour la création de haies « champêtres »

Pour haie "bocagère"		Arbres de haut-jet	Taillis	Arbustes	Arbrisseau.
Nom vernaculaire	Nom latin				
Chêne	<i>Quercus robur</i>	x			
Merisier	<i>Prunus avium</i>	x			
Frêne	<i>Fraxinus exelsior</i>	x			
Tilleul	<i>Tilia cordata</i>	x			
Orme	<i>Ulmus sp</i>	x	x		
Charme	<i>Carpinus betulus</i>	x	x		
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>		x	x	
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>		x	x	
Aubépine	<i>Crataegus monogyna</i>		x	x	
Néflier	<i>Mespilus germania</i>			x	
Troène	<i>Ligustrum vulgare</i>			x	
Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaeus</i>			x	x
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>			x	x
Cornouiller	<i>Cornus sanguinea</i>				x
Eglantier	<i>Rosa sp (canina, sempersirens...)</i>				x
Pour ripisylves		Arbres de haut-jet	Taillis	Arbustes	Arbrisseau.
Nom vernaculaire	Nom latin				
Aulne	<i>Alnus glutinosa</i>	x	x		
Saule blanc	<i>Salix alba</i>	x	x		
Orme	<i>Ulmus sp</i>	x	x		
Frêne	<i>Fraxinus exelsior</i>	x			
Chêne	<i>Quercus robur</i>	x			
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>		x	x	
Aubépine	<i>Crataegus monogyna</i>		x	x	
Saule roux	<i>Salix atrocinerea</i>			x	
Saule cendré	<i>Salix cinerea</i>			x	
Troène	<i>Ligustrum vulgare</i>			x	
Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaeus</i>			x	x
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>			x	x
Saule à oreilles	<i>Salix aurita</i>				x
Saule pourpre	<i>Salix purpurea</i>				x
Cornouiller	<i>Cornus sanguinea</i>				x